

PONT DU GARD

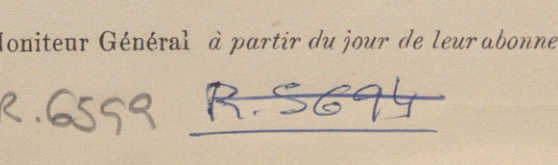
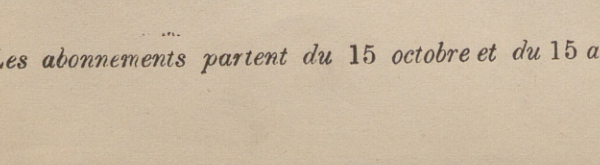
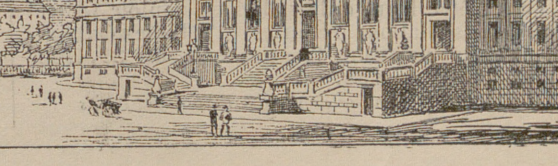
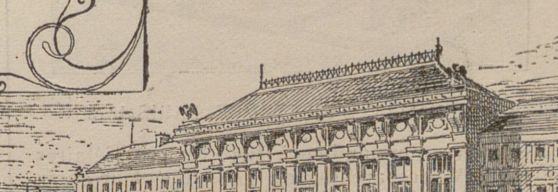
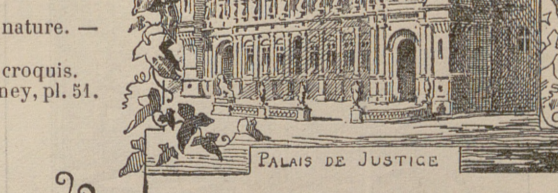
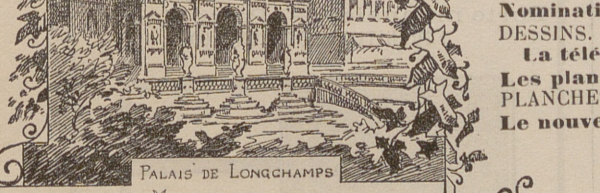
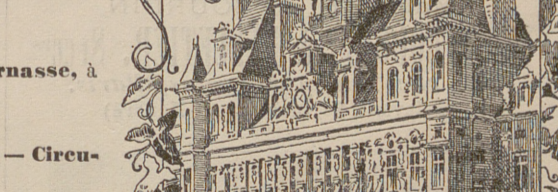
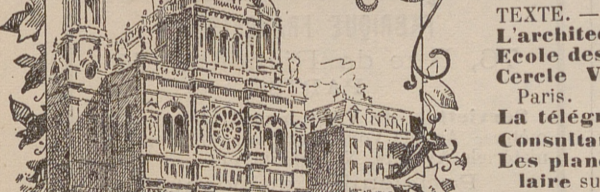
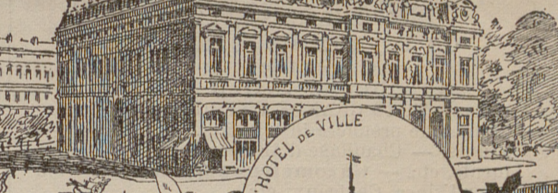
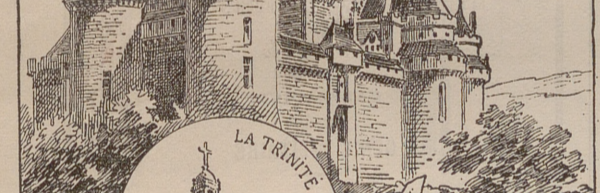
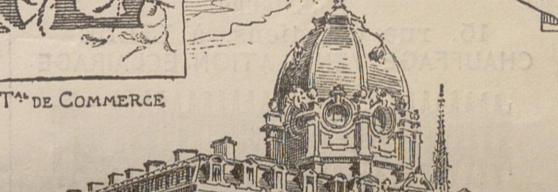
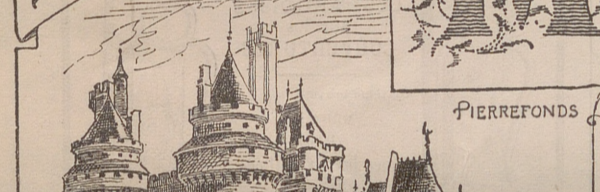
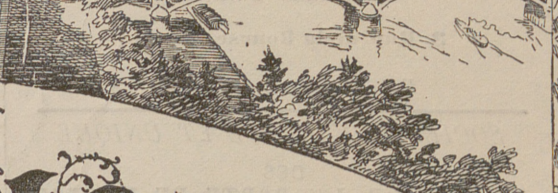
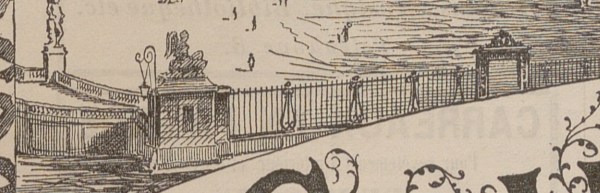
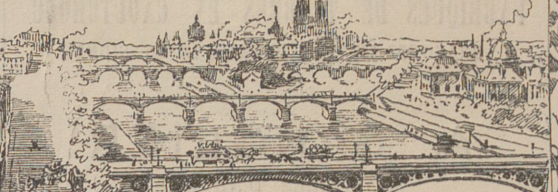
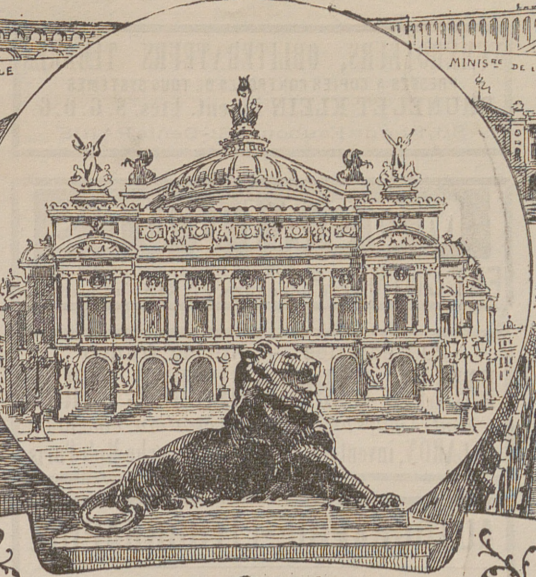
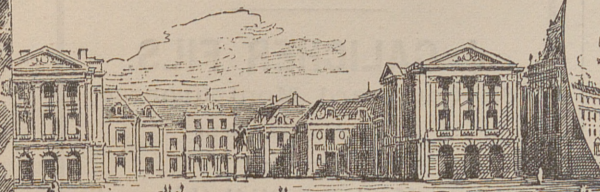
POINT DU JOUR

3^e MEUBLE

MINISTÈRE DE LA MARINE

VERSAILLES

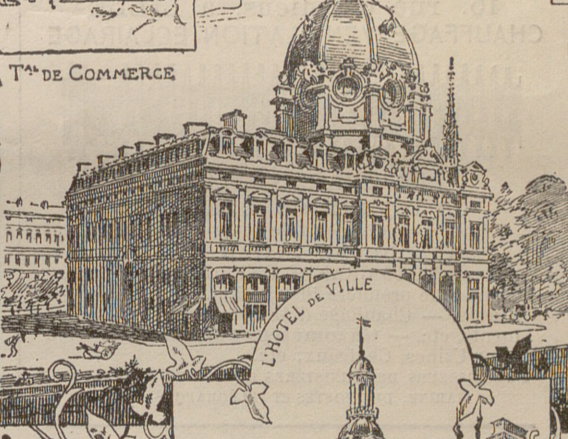
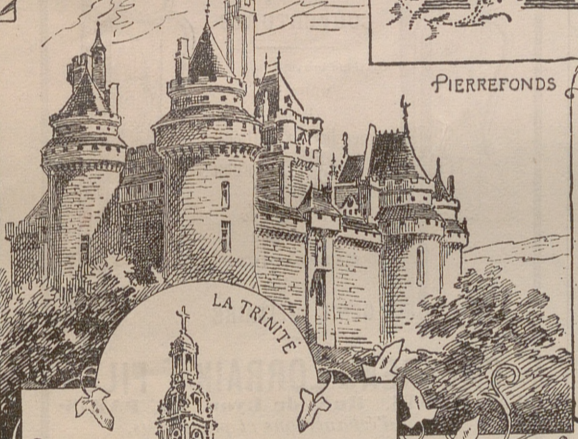
QUAI DU LOUVRE



LE MONITEUR GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION MODERNE

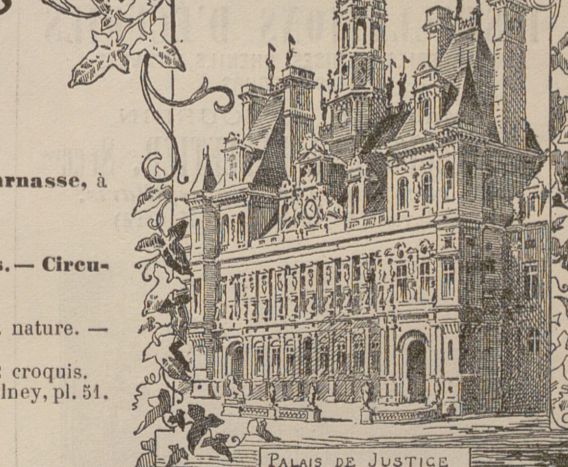
PIERREFONDS

1^{er} DE COMMERCE



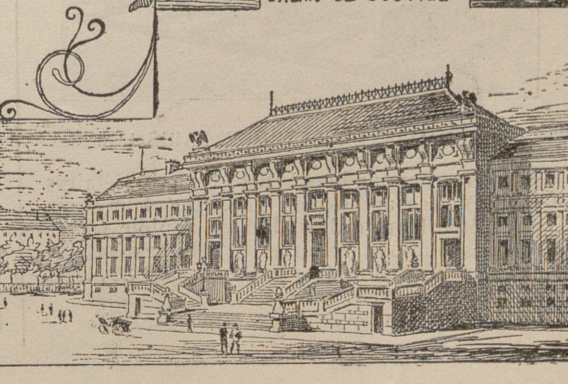
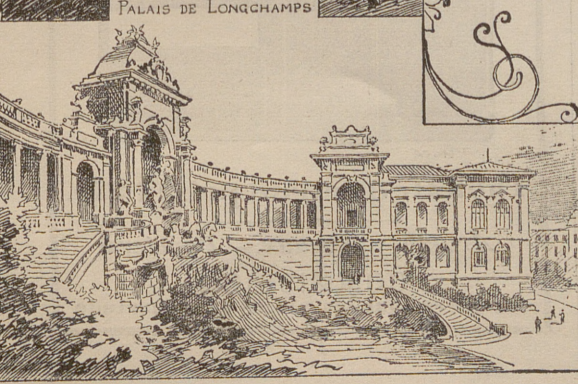
LA TRINITE

L'HOTEL DE VILLE



PALAIS DE LONGCHAMPS

PALAIS DE JUSTICE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — Causerie : Les amants de la nature. L'architecture moderne en Allemagne et en Autriche. Ecole des Beaux-Arts. Cercle Volney, à Paris. — Le nouveau théâtre Montparnasse, à Paris.

La télégraphie pneumatique. Consultations juridiques. Les planchers. — Consultations techniques. — Concours. — Circulaire sur les honoraires. Nominations. — Exposition de 1889. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. — Exposition des amants de la nature. — La télégraphie pneumatique, 2 croquis. Les planchers, 3 croquis. — Consultations techniques, 2 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Cheminée du cercle de la rue Volney, pl. 51. Le nouveau théâtre Montparnasse, pl. 52.

Un numero tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
 DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
 Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
 Administration : 17, rue Bonaparte.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599 R. 5694



MAISON et jardin, boul. d'Italie, 105 à 115. C. 2,891 m. Dern. rev. 19,330 fr. Mise à p. 190,000 fr. A adj. s. 1 ench. Ch. des not. de Paris, le 3 mai 87. S. à M^e Dauchez, not., quai de la Tournelle, 37.

MAISON avec grand jardin de suite, 41, r. Pagès **A LOUER** Suresnes. Ecrire ou s'adresser sur les lieux, au propriétaire M^r PIALA.

FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC
GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

A. SANGLIER
MÉDAILLES D'ARGENT

3. Rue de la Bourse, Paris

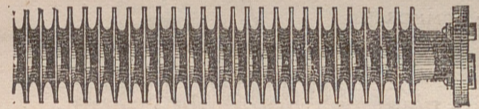
Envoi franco du catalogue.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE
DES
CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE
DELUNE ET C^{IE}
A GRENOBLE

Entreprise de tous travaux en **Ciments** tels que canalisations, cuves, pierres artificielles, escaliers, bâtis de machines, chaussées, trottoirs dallages, banes, bassins, etc.

AGENCE A PARIS, AVENUE DAUMESNIL, 74.

E. & P. SÉE
INGÉNIEURS
15, rue d'Amiens, à LILLE
CHAUFFAGE, VENTILATION, ECLAIRAGE



NOUVEAU SYSTÈME
de tuyaux de chauffage
à ailettes en tôle et en fonte
Breveté S. G. D. G.

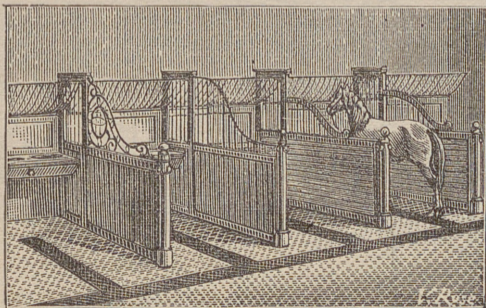
Ayant une TRÈS GRANDE ENERGIE. Très économiques de première installation. — Séchoirs. — Etuves. — Chauffage d'Ateliers. Bureaux, Monuments, etc. — **Gazomètres portatifs** sans feu pour Usines, Châteaux, etc.

FOURNISSEURS DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, ETC.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES, REMISES, CHENILS, ÉTABLES
BASSES-COURS

Maison H. RABOURDIN

H. RABOURDIN & PELLETIER. Succ^{rs}
39, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
(Ci-devant, 23, faubourg St-Honoré)



MÉDAILLE D'OR UNIQUE, PARIS 1878

Nous recommandons à MM. les propriétaires et à MM. les architectes, pour fixer leur choix et arrêter leurs ordres, de bien vouloir visiter nos installations d'Écuries et Selleries établies en grandeur nature dans nos magasins, 39, Rue Boissy-d'Anglas.

Envoi franco sur demande, albums, et tarifs

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTÈMES
BRUNEL ET KLEIN invent. bts. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste breveté 2, bis
rue Legendre, PARIS Vⁿ précédent

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, salpêtration, ciments
L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE
V. CLÉMENT
35, rue Saint-Marc, 35
PARIS

SPÉCIALITÉ
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

AMEUBLEMENTS
EN
TOUS GENRES
M. Duvivier
TAPISSIER-DÉCORATEUR
SIÈGES
ET
TENTURES
PARIS
6, RUE JOUBERT

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHERAPIE
LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse

VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.

Téléphone G.

CARREAUX EN FAÏENCE

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur

DE MAISONS

SEUL DÉPOT

DES
MANUFACTURES DE CBEIL ET DE MONTEAUX

LORDEREAU A^E

Rue Paradis, N° 56, à Paris.

CROCHETS AUTOMATIQUES

pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES



Système breveté, s. g. d. g.

MÉDAILLÉ
DANS

toutes les Expositions :

OR. VERMEIL, ARGENT.

BRONZE,

ADOPTÉ

par le

GÉNIE CIVIL

et le

GÉNIE MILITAIRE

CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

MAROQUINERIE CHAMOIN

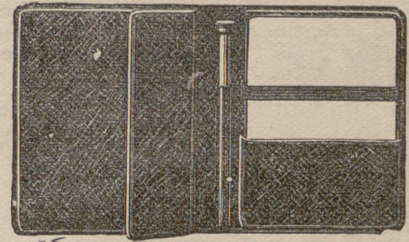
FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76

PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents-Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION

Ateliers pour les pièces de commande



Composition de M. Mayeux, architecte.

LES AMANTS DE LA NATURE

Le mois dernier, l'exposition des aquarellistes était le rendez-vous de ce qu'on appelle le Paris élégant. A deux pas de la Madeleine et du Boulevard, avant d'aller vers cinq heures faire aux Acacias l'apparition consacrée, les brillants équipages s'arrêtent: pendant que les chevaux piaffent et font tinter les chaînettes de leurs mors, d'élégantes jeunes femmes, encore enveloppées de fourrures, vu les rigueurs du mois de mars, haut empanachées de plumes roses surmontant des édifices compliqués, mettent pied à terre et sont bruyamment accueillies par les jeunes « étriqués », vêtus, comme d'uniforme, du chapeau à bords plats, du pardessus clair et court, chaussés du soulier verni à talon plat, que termine à l'avant un éperon offensif, de plus en plus pointu.

En bons camarades — c'est le ton du jour, — on entre pêle-mêle; on passe devant les crayons très noirs de M. Flammeng, on se pâme devant les découpages délicieusement niais de M. de Monvel; puis on monte pieusement le grand escalier pour pénétrer dans le sanctuaire.

Les marbres, l'onix, le bronze, ont seuls paru dignes d'embellir l'autel du dieu de la peinture à l'eau; des tapis épais amortissent les pas des fidèles qui parlent bas. La salle est ample, élevée; un jour égal et doux, bien ménagé, met en valeur les aquarelles éclatantes qui s'enlèvent sur les fonds d'ébène noir et les tentures d'un rouge sombre. L'aquarelle étant à la mode, le maître de la maison, en habile homme, lui a prodigué toutes les recherches du confortable le plus raffiné et le plus moderne.

A deux pas de Mme Madeleine

Lemaire, qui, sous les tons les plus fins et les plus éclatants, avait gracieusement entremêlé l'abbé Constantin, des framboises, une héroïne rousse et des prunes de Monsieur; mitoyens avec M. Besnard qui continue à alterner des profils de femmes en gomme-gutte sous des ciels lilas, avec des femmes lilas sur fond jaune, trois architectes faisaient fort bonne figure: M. de Cuillon qui a, dit-on, traversé jadis l'architecture avant de se consacrer au culte de Delaroche; M. Escalier, dont la quiétude a été troublée par les oripeaux truculents mais assez mal définis de Clairin; et M. Pujol, qui, d'excellent architecte, est certainement en train de devenir un aquarelliste fort distingué. Si ses personnages, vêtus de satin Fortuny et de cendre verte, ne sont qu'habiles, ses vues, intérieures et extérieures, de Versailles, demi-paysages et demi-croquis d'architecte, étaient exquises. Elles étaient l'exemple très complet de ce que peut donner le pinceau

net et précis de l'homme du métier, quand il est dirigé par le sentiment pittoresque du paysagiste qui sait opposer à la blanche architecture les masses de verdure, faire jouer à l'entour la lumière, tirer parti des ombres, concentrer les effets.

Tout autre est, dans sa modestie, l'Exposition des Amants de la Nature.

Elle habite, derrière Saint-Germain-des-Prés, un des coins les plus retirés, les plus paisibles et les plus pittoresques du Paris de la rive gauche. Adossé à l'église, — dernier vestige de l'abbaye qui, de ses dépendances et de ses cultures, couvrait autrefois tout ce quartier, — le Palais abbatial, construit au xvi^e siècle par le cardinal de Bourbon, élève sur la rue



solitaire sa haute et sévère façade de briques et de pierres noircies; il a conservé ses frontons sculptés, ses balustrades, ses perrons, ses escaliers de pierre descendant jusqu'au pavé peu fréquenté. Dans cette retraite toute provinciale, les maisons sont closes, silencieuses; le dimanche, entre les sonneries de cloches qui se succèdent tout le long du jour, on n'y entend guère que les cris des enfants qui s'ébattent dans la rue, sans souci des voitures fort rares dans ces parages oubliés.

En face du palais s'ouvre la rue de Furstemberg, bordée de maisons basses; son principal mérite, comme celui des discours d'Académie, est d'être courte. Élargie au milieu, elle forme une place habitée par de paisibles éditeurs qui ignorent encore les recherches du tirage sur pseudo-vélin, des exemplaires numérotés et de la reliure d'amateur.

Dimanche dernier, par un rayon de soleil printanier qui mettait en joie cette solitude, des groupes sympathiques aux Amants de la Nature pénétraient sous une porte basse, montaient un escalier carrelé; deux, trois, quatre, cinq étages... En haut, une porte dérobée, luxueusement vêtue d'andrinople et ornée de guirlandes en lierre artificiel, donnait accès dans la grande salle qui n'est, si l'on veut aller au fond des choses, qu'un grenier richement décoré. Là sont exposés les produits auxquels la Nature et ses Amants ont donné le jour.

* * *

Rien n'a été sacrifié au culte de la peluche ni des cadres en cloisonné; point de bordures savamment combinées, point de ces raffinements qui vont du chêne sévère sur fond de velours, jusqu'aux dorures serties d'émaux; l'œuvre est présentée, en toute sincérité, sans supercheries de tapissier. Le résultat n'en est pas moins intéressant.

Ils sont douze, les Amants; ce qui, en y joignant la collaboration de la Nature, leur permet de faire les treize à la douzaine; tous architectes, touchés de l'amour du paysage et de l'aquarelle:

M. Bobin a envoyé plusieurs ruines et les bords de la Saône, lesquels bords sont naturellement au nombre de deux;

M. Dainville, un « Grain qui monte » à Berck-sur-Mer, un étang, un cimetière, et quelques bouquets d'arbres;

M. Gagné, les Vaches noires d'Houlgate, mises sous forme d'éventail, une rue, un parc, une fontaine, et la route qui conduit à la même fontaine, pour ne rien oublier;

M. Galeron, des vues d'Italie;

M. Gautier, de très nombreux paysages pris aux environs de Paris;

M. Julien, des vues et impressions qui s'étendent du pont d'Iéna jusqu'à Saint-Jean-de-Luz;

M. Lafargue, des études prises aux environs de Blois;

M. Navarre, des fleurs, leur pot et leur enveloppe en papier;

M. Parent a exploré une par une les Côtes-du-Nord et de plus Maisons-Laffitte;

M. Mayeux s'est promené dans Paris, en Bretagne et à Florence;

M. Ratoin n'a pas dépassé Fontainebleau et la Celle Saint-Cloud;

M. Paul Renaud s'est, au contraire, complu à nous retracer Constantinople et l'Asie-Mineure.

Cette énumération permet de se figurer, sous cette variété de premier aspect, l'impression dominante: les uns, et ce sont les plus nombreux, s'en tiennent au paysage; les autres, en souvenir de leurs occupations ordinaires, ont tenu à y entremêler l'architecture. Les premiers sont habiles, on ne saurait le contester, et leurs études feraient fort bonne figure à côté des paysagistes connus et cotés; mais, à mon avis, la marque vraiment originale appartient aux seconds, qui ont su rester architectes tout en devenant paysagistes.

Certainement, les fleurs de M. Navarre sont d'un artiste adroit; les Vaches noires de M. Gagné ont des premiers plans solides, où la silhouette de la roche travaillée par la mer est fidèlement reproduite ainsi que le rayonnement lumineux de la mer au delà; l'étude de M. Gautier, au plateau des Pains, rappelle les silhouettes, décoratives dans leur ferme simplicité, que découpe Harpignies; l'étude, aux environs de Blois, par M. Lafargue, a de la fraîcheur, de la transparence; les verts frais, les ombres étalées sur les glacis de l'eau tranquille, les arbres grêles encore, enlevés sur un ciel léger, tout cela est exactement et sobrement rendu, d'un pinceau qui n'a pas eu à repasser deux fois; la tête du pont d'Iéna, (avant la tour Eiffel) comme dit M. Julien, a des lointains légers, vaporeux, dorés sous un clair rayon de soleil, auxquels font opposition les bleus froids, les solides tons violets du premier plan; les vues d'Orient, par M. Renaud, sont lumineuses et gaies, sous cette lumière blanche qui n'est plus celle de l'Orient ris-solé jadis par Decamps, mais qui est devenue, depuis quelques années, celle de Henri Regnault et de Benjamin Constant. Je pourrais insister sur toutes ces qualités très frappantes, secondées par une habileté de métier qu'on n'eût pas attendue d'amateurs; mais je pourrais indiquer aussi quel est le maître peintre dont chaque exposant a regardé les œuvres et dont il s'est inspiré, sans le savoir peut-être.

* * *

Bien plus originale est, pour moi, l'impression que laisse l'Angle du baptistère de Fontainebleau, par M. Ratoin: Un ressaut de robuste entablement, porté sur des colonnes trapues, silhouette sa masse noircie par les siècles sur un ciel que traversent des nuées ensoleillées; l'herbe s'étend à l'ombre des vieux murs, tandis qu'à l'horizon apparaît un fond de bois commençant derrière une grille dorée. C'est peu de chose, on le voit; mais là se retrouve ce charme particulier que donnent les lignes sévères et immuables d'une puissante architecture, baignées dans l'air ambiant, jouant dans la lumière qui les entoure, montant dans les airs sous le soleil qui réchauffe ces vieilles pierres et qui leur redonne la vie.

Plus saisissants encore m'ont paru ces croquis notés au passage, mais avec une rare précision, par M. Mayeux, —

en qui nous avons le plaisir de retrouver un des amis de la *Construction moderne*. Ici, c'est un effet de neige : Une place, une statue, un bout de balustrade ; la neige s'est accumulée à chaque arête ; au fond, l'angle d'un monument, qui rappelle la Tour de l'Horloge au Palais de Justice. Un ciel plombé, qui a pris la teinte même de la pierre, descend par derrière en s'assombrissant davantage à l'horizon ; à peine distingue-t-on le gris triste du ciel d'hiver du gris assombri de la pierre.

Sur cette petite scène passe un unique personnage, vêtu de bleu, de jaune et de rouge ; sous ce jour filtrant à peine à travers le brouillard et les nuées, le rouge même ne parvient pas à percer et reste sourd. De ce petit cadre, grand comme la main, par quelques teintes posées du premier coup, avec une justesse parfaite, se dégage toute la sinistre impression de l'hiver : la lumière rare, sombre et basse, la place abandonnée à la neige, la sensation pénible du froid qui a tout envahi ; la pierre même grelotte, glacée. L'auteur a intitulé son croquis : Brrr ! — simplement. Il a bien traduit cette exclamation.

C'est plaisir que de passer aussitôt de ce spectacle polaire aux vues de Florence, de Dinan, du Croisic, etc., où reparait le soleil. Je n'ai pas l'intention de décrire ces nombreux croquis, les mots ne remplacent ni la ligne ni la couleur ; je ne m'attarderai pas à rappeler encore la sûreté de main, ni à insister sur la couleur ferme, juste, mais parfois un peu sourde, où la solidité du ton a fait perdre un peu de la transparence que doit conserver l'aquarelle ; je voudrais seulement faire remarquer cette place de Dinan, devant laquelle s'avance un angle de bâtiment faisant ombre de premier plan, pour mettre en valeur la place ensoleillée, où le soleil accuse les moindres détails d'une curieuse architecture ; ce palais de Florence aux profondes arcades, qui est un merveilleux décor, mais décor dans lequel le sentiment pittoresque est soutenu par une scrupuleuse fidélité, par toute la rectitude et la précision de l'architecte.

En regardant ces études, je me disais : « Voilà bien, cette fois, la véritable aquarelle que l'on peut et doit attendre de l'architecte ; celle où, au lieu de courir après l'imitation de tel ou tel peintre, il a mis sa marque personnelle, où il a su tirer parti des qualités qui lui sont propres, acquises par une longue étude, et que nul autre que lui ne possède ! »

* * *

Cette exposition des Amants de la Nature est intéressante, car elle prouve, une fois de plus, que les architectes ne sont plus exclusivement confinés dans les limites d'une spécialité, limites qu'on avait beaucoup trop rétrécies depuis deux ou trois générations. De nouveau, l'architecture sait aujourd'hui que les édifices élevés par elle ne sont pas de simples figures de convention tracées sur le papier ; qu'ils ont leur couleur propre, leurs entrecroisements de perspectives, qu'ils se mêlent au milieu qui les entoure ; qu'ils baignent dans l'air et dans la lumière. Pour rendre compte, à lui-même et aux autres, de la réalité entière, un géométral de convention, sans couleur et sans vie, ne suffit pas à l'architecte. Pour accomplir son œuvre entière,

il a donc besoin, non pas d'être peintre ni décorateur, mais de voir, de sentir et d'exprimer ses vues et ses sentiments, comme font le peintre et le décorateur ; car il n'est pas un simple géomètre.

Aussi cette tendance qui, conservée par les plus artistes d'entre eux, s'est ranimée partout depuis quelques années, est-elle intéressante à noter. Le sentiment de la couleur et de la vie, presque perdus, s'éveille chez nous ; et il faut approuver, en la comprenant bien, cette tendance qui porte la jeune école vers l'aquarelle, vers « l'image colorée », comme disent les esprits chagrins et étroits. Seulement, cette jeune école ne doit pas se laisser entraîner jusqu'aux extrêmes. L'architecte doit connaître toutes les ressources et tous les besoins de son art ; il doit savoir et trouver le moyen d'exprimer que son œuvre n'est pas destinée à rester froide et nue, isolée ; qu'elle se mêlera intimement au milieu qui l'entoure, qu'elle vivra, comme tout ce qui existe, de couleur, de lumière et d'ombre. Mais il est inutile, et il serait fâcheux, que l'architecte renonçât à être architecte ; qu'il oubliât l'art auquel il doit son véritable mérite, pour essayer d'être exclusivement paysagiste, et paysagiste de seconde main.

P. PLANAT.

L'ARCHITECTURE MODERNE

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

(Suite, voyez page 289.)

En conséquence, à dater de 1826, nous voyons souvent Schinkel employer un style combiné de formes et de principes grecs, romains, de la renaissance et même du moyen âge. Mais cela ne l'empêcha pas, en d'autres circonstances où le thème lui parut favorable, de rester plus ou moins pur helléniste ; et, nous le confessons franchement, à l'exception de quelques églises, où il a employé une heureuse combinaison du grec et du romain, qui se rapproche du style du premier christianisme, nous ne saurions guères prendre la défense de ces constructions en style mixte, et nous préférons généralement ses inspirations purement helléniques qui correspondirent mieux à son génie.

En disant cela nous sommes loin de vouloir nous faire le champion de l'imitation du grec à tout prix ; nous ne voulons que rendre justice à Schinkel qui a su, mieux que personne, faire vivre l'architecture grecque, sans en devenir l'imitateur servile.

C'est surtout dans les édifices publics civils de cette époque que Schinkel a adopté ce nouveau style mixte en question.

Le *Théâtre de Hambourg*, érigé dans les années 1825 à 1828, manque avant tout de la silhouette pittoresque du théâtre de Berlin, car il ne forme qu'une construction quadrangulaire uniforme, où la salle des spectateurs et la scène sont entassées, aux deux flancs, entre cinq étages de bâtiments secondaires qui arrivent à la même hauteur que la salle du milieu. Pour en amoindrir la monotonie, l'architecte a disposé à l'extérieur trois ordres d'arcades ; chacun des deux inférieurs devait réunir un grand étage et une *mezzanine*, tandis qu'aux deux façades, il accusa la tripartition extérieure en groupant, au milieu, des croisées à plein cintre, l'une à côté de l'autre, et en isolant celles des deux côtés de la façade. Il semble que les façades des palais de Venise,

et spécialement celle du palais Vendramin-Calergi, aient exercé quelque influence sur la disposition adoptée ici par Schinkel. Mais les arcades trop grecques dans les moulures, trop larges et basses, perdent la plus grande partie de leur effet, surtout parce qu'elles sont traversées par de larges bandes horizontales et par des cariatides qui en soutiennent les clefs sans tenir compte de la valeur constructive de ces dernières.

Moins satisfaisante et d'un effet plus monotone encore apparaît l'*École royale d'architecture* à Berlin (1831-1835), construite entièrement en briques et formant un carré parfait, dont des contreforts forment les seuls ressauts. Les voûtes surbaissées qui couvrent tous les étages sont annoncées à l'extérieur par des frontons en arcs surbaissés au-dessus des croisées.

Le couronnement, qui rappelle le gothique italien, augmente le caractère moyen-âge de l'édifice ; seulement il a le tort de n'être point pittoresque : il ressemble plutôt à une caserne ou à un « caisson » comme Horace Vernet l'a caractérisé. La riche décoration plastique en terre cuite, qui recouvre tous les membres de l'architecture, malgré ou plutôt à cause de la délicatesse de son relief, n'enlève point la monotonie générale et, par son style classique, elle ne correspond pas même au caractère de la construction.

(A suivre.)

H. SEMPER.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le cours de théorie.

En parcourant, à l'École des Beaux-Arts, l'exposition du dernier concours de 1^{re} classe, la similitude des compositions adoptées par les élèves d'un même atelier m'a tout particulièrement frappé. On eût dit que chaque atelier s'était concerté d'avance sur le choix du parti à prendre, en faisant jurer à tous ses membres de ne point s'en écarter. Autant d'ateliers, il est vrai, autant de partis ; mais un seul parti par atelier.

Serait-ce le résultat de l'essai, fait par M. Guillaume, d'indiquer, avant la montée en loge, le sujet que devront y traiter les élèves ? — Je le crains. Et, tout en voyant dans cet essai le souci d'échapper à la routine, je n'avais peut-être pas tort d'en noter, en l'annonçant, les dangers.

M. Guillaume espère sans doute, par cette tentative, habituer les élèves à la réflexion, en leur laissant le temps de chercher les conditions que doivent remplir telles constructions proposées, l'importance qu'il faut attribuer à leurs divisions et le caractère à leur donner.

L'intention est des plus louables, car tout enseignement doit tendre à éveiller les esprits en les portant à la découverte de la raison des choses. Mais le moyen employé pour sa réalisation sera-t-il aussi efficace qu'en est louable l'intention ?

Il ne suffit pas, pour qu'elles réfléchissent aussitôt, de dire à de jeunes intelligences : Réfléchissez. Encore faut-il, auparavant, les avoir initiées à la façon de réfléchir. Tout le monde pense, et peu pensent bien.

Qu'un professeur de mathématiques dicte un an d'avance à ses élèves un problème de géométrie, s'il ne leur a pas préalablement fait apprendre les théorèmes sur lesquels ils s'appuieront pour le résoudre, leurs réflexions n'aboutiront à rien, faute de principes.

Avant de confier une machine aux ouvriers, on leur en explique

le maniement, et si l'on voulait les mettre à même d'y apporter des perfectionnements, on leur dirait la fonction de chaque rouage, la cause de leurs dispositions et la raison de leurs formes. Or c'est ce que, pour l'architecture, je voudrais qu'on fit à l'école. Durant les nombreuses années que j'y ai passées, j'ai été constamment surpris par ce manque de théorie. On y apprenait à composer comme on pouvait, à la longue, en entassant projets sur projets, sans méthode. Le chef d'atelier devait perdre son temps à arranger de mauvaises esquisses ; il ne lui était pas permis de développer sa façon de comprendre un programme : c'eût été décourager ceux qui ne l'eussent pas compris comme lui. Les corrections consistaient en énoncés de principes et en conseils sans appels : grandissez cette cour, diminuez ce portique, donnez plus d'importance à cette salle. Mais la raison de ces corrections, c'est là ce qu'il importait de me dire afin de m'empêcher de retomber sans cesse dans les mêmes fautes. Et, au lieu d'en arriver à composer à l'aide de formules, si l'on m'eût appris comment avaient été établies ces formules, je n'eusse pas risqué de les mal appliquer et je n'eusse rien fait qui ne satisfît ma raison.

Or, l'explication des formules, cette tâche revient au professeur de théorie. Le chef d'atelier reste dans son rôle en se bornant à en surveiller les applications. A l'atelier, les travaux pratiques ; à l'amphithéâtre, les études théoriques. Et ce sont ces études théoriques qui me semblent insuffisantes.

L'École, en maintenant M. Lesueur, malgré son grand âge qui le rendait incapable de poursuivre ses leçons, l'École, en le maintenant, dis-je, à la tête du cours de théorie, a laissé l'oubli se faire sur l'existence de ce cours. Et M. Guillaume, en lui succédant, a pu le constater devant le petit nombre des auditeurs disséminés dans la salle. Comment redonner la vie à ce cours abandonné ?

Était-ce en refaisant, concurremment avec M. Lenoir, l'histoire de l'architecture ? Mais l'histoire marque les faits, elle passera en revue les systèmes d'architecture adoptés successivement par chaque peuple, les changements introduits dans l'ornementation et la conception des édifices. Tout cela est d'un grand intérêt, mais une fois que l'histoire nous a énoncé le fait, c'est à la théorie à nous l'expliquer.

L'histoire nous dira, par exemple, que les Grecs ont inventé les trois ordres dorique, ionique et corinthien, que leurs temples présentaient certaines dispositions, et elle nous les décrit. Maintenant pourquoi ces dispositions ? Ce qui les motivait alors, les motive-t-il encore aujourd'hui ? Dans tel cas, avec telles ressources, ces artistes incomparables ont conçu de telle façon ; si nous les supposons revenant à notre époque et en possession de notre outillage moderne, de nos matériaux et des découvertes de la science, avec nos habitudes nouvelles et sous notre climat, comment procéderont-ils ? Voilà qui est du domaine de la théorie.

Maintenant, ces ordres grecs composés de tels éléments, par quelle suite d'observations sont-ils nés ? Quelle raison a produit telle forme ? Cette raison pouvons-nous encore l'invoquer pour maintenir l'emploi de la forme ? Les observations qui ont suggéré tels éléments, ne pouvons-nous pas les étendre et n'arriverons-nous pas en les conduisant de la même façon à en découvrir de nouveaux ? D'autre part, nous remarquerons, en étudiant ces ordres, qu'une certaine relation existe entre le tout et les parties ;

les rapports simples entre l'ensemble d'une œuvre et ses éléments ne seraient-ils pas une des conditions du beau ?

Voilà qui est encore du domaine de la théorie.

Est-ce ainsi qu'est conçu le cours de théorie fait à l'École ?

Un jour, M. Guillaume annonce, à la fin d'une leçon, qu'il parlera à la leçon suivante sur le jugement des concours. Il y avait là une excellente idée et les élèves accoururent, nombreux, à la leçon. On allait donc enfin leur expliquer les qualités de tel projet et les défauts du voisin, pourquoi tel parti avait été récompensé de préférence à tel autre, comment enfin on eût dû comprendre le programme et dans quel sens il eût dû être interprété.

Tous ces pourquoi et ces comment, ils sont aussi du domaine de la théorie. — Est-ce ainsi que l'avait compris M. Guillaume ? Hélas ! Non. — Il se perdit dans des détails, raisonnant les mises hors de concours, notant les non-concordances des plans et des façades, reprochant à l'un d'avoir pris plus de terrain que le programme n'en accordait, à l'autre d'avoir négligé son esquisse ; en un mot les élèves furent déçus dans leur attente.

C'était un essai manqué.

Le second essai sera-t-il plus heureux ? J'en doute aujourd'hui. — Voulant le tenter, je ne me serais pas borné à donner d'avance aux élèves le titre du programme, j'aurais de plus étudié devant eux les constructions du même genre. Je leur aurais dit, en supposant par exemple que le sujet du concours fût un hôpital des cliniques : — Messieurs, mon intention est de vous proposer, comme sujet du prochain concours, un hôpital des cliniques, étudions donc ensemble les conditions à remplir dans une construction de ce genre. Voyons d'abord tel hôpital édifié. — Le programme étant celui-ci, l'architecte l'a-t-il bien suivi ? A-t-il bien mis en valeur les parties caractéristiques ? Et quelles sont ces parties caractéristiques ? Il a adopté cette disposition, mais si on lui avait accordé plus de terrain, eût-il agi de même ?

Depuis la construction de cet hôpital, n'a-t-on pas apporté des améliorations dans le régime des malades ? Comment faudra-t-il en tenir compte ? etc., etc. Et les élèves auraient appris ainsi, dans cette revue des divers hôpitaux, comme se diversifient les compositions suivant les données d'un programme.

Et si, après le concours, vous leur eussiez montré en quoi ils s'étaient trompés dans la réalisation de celui qui leur était proposé, il me semble que des résultats sérieux pourraient être espérés de cette méthode d'enseignement.

Là, je crois, est la meilleure sauvegarde contre la routine, car rien n'est pernicieux et ne fait obstacle au progrès comme la reproduction inintelligente de formes incomprises. Or la théorie est là qui doit nous les faire comprendre, et cette tâche qui incombe à M. Guillaume est une des plus flatteuses mais en même temps des plus lourdes. Le professeur de théorie peut avoir une influence considérable sur l'avenir de l'architecture, car sur lui repose tout l'enseignement à l'École. M. Guillaume l'a certainement compris ; ses tentatives en sont les preuves. Ce n'est qu'en cherchant qu'on trouve, et si M. Guillaume n'a point encore trouvé, ses recherches continues n'en sont pas moins un sûr garant qu'il trouvera... un jour ou l'autre.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

CERCLE VOLNEY, A PARIS

CHEMINÉE DU GRAND SALON.

PLANCHE 51.

Le Cercle artistique et littéraire, un des plus importants de Paris, s'étend sur trois grands immeubles dont l'un, en façade sur la rue Volney, a été élevé par M. Clémencet. Chacun connaît cette façade, couronnée par une frise du Parthénon ; il n'est pas en effet de Parisien qui ne se rende chaque année au printemps à l'exposition de peinture organisée par les membres du Cercle. Nos meilleurs artistes ne manquent jamais d'y envoyer leurs toiles, et nous offrent souvent rue Volney la primeur des œuvres qu'ils destinent au Salon. Les exposants sont membres du Cercle, présidé d'ailleurs par un artiste, M. G. de Dramard.

La grande salle d'exposition possède en outre une scène, et la faveur d'assister aux représentations qu'on y donne est des plus recherchées. Cette salle était, il y a peu d'années, séparée en deux parties par un mur de refend percé d'une large baie. M. Le Bègue, l'architecte du Cercle, a dû l'enlever, et disposer la salle telle qu'on la voit actuellement.

Du reste d'autres modifications importantes, de nouveaux embellissements ont été apportés chaque année par M. G. de Dramard, qui est sans cesse à l'affût de nouvelles améliorations. Nous signalerons, entre autres œuvres artistiques dont l'exécution a été confiée à M. Le Bègue, un grand escalier en bois à balustres sculptées, et la cheminée du grand salon en façade sur la rue Volney.

Notre planche reproduit cette intéressante construction, telle que l'avait conçue M. Le Bègue, et telle qu'elle a figuré au Salon de 1886. Mais elle n'a été exécutée que dans sa partie inférieure, le haut a été remplacé par une sorte d'attique, au milieu duquel est placée une nymphe couchée, moulée d'après le bas-relief de Jean Goujon. La partie supérieure avait été étudiée de concert avec M. Aimé Millet qui devait faire les cariatides.

On peut juger par cette œuvre de l'importance et de la richesse artistique du cercle de la rue Volney. Un jardin achève de le rendre un des plus agréables de Paris. L'emplacement qu'il occupe est contigu à l'ancien ministère des affaires étrangères qui était situé à l'angle du boulevard et de la rue des Capucines. La rue Volney de son côté a été percée en bordure des anciens bâtiments du timbre royal dont la façade se trouvait rue des Capucines, à l'angle de la rue de la Paix. Le cercle, en raison de l'espace qu'il occupe, dans l'îlot de maisons où il se trouve, possède trois entrées : rue Volney, boulevard des Capucines et rue des Capucines.

E. RUMLER.

LE NOUVEAU THÉÂTRE MONTPARNASSE, A PARIS

PLANCHES 52, 53, 54.

Le théâtre Montparnasse fut fondé en 1819 par les frères Seveste. Il contenait quatre cents places au plus. Son emplacement avait la forme d'un triangle rectangle et la scène ne mesurait que 7 mètres de largeur.

En 1851, Larochelle l'acheta, et en 1856 fit reconstruire complètement le théâtre. La nouvelle salle contenait sept cents

places. Au lieu de quinquets, elle fut éclairée par le gaz portatif. Les plans avaient été dressés par l'architecte Meusnier. Nous donnons, pl. 54, le plan de cet ancien théâtre. Laroche conserva la direction jusqu'en 1872.

Nous empruntons ces quelques détails historiques à une intéressante brochure qu'a fait paraître le docteur Thelmier, médecin du théâtre.

Depuis 1874, c'est M. Hartmann qui est à la tête de cette scène.

Les nombreux incendies de théâtres qui eurent lieu en Europe depuis cette époque alarmèrent l'opinion publique, et de nouveaux règlements de police prescrivirent des mesures rigoureuses pour préserver les spectateurs contre le renouvellement de ces sinistres. Le théâtre Montparnasse était dans des conditions déplorable au point de vue de la sécurité. Y apporter des modifications était impossible ; une reconstruction totale pouvait seule donner satisfaction aux exigences de l'administration. Aussi le 1^{er} mai 1886 commença-t-on la démolition de l'ancienne salle, pour faire place à l'édifice actuel qui vient d'être inauguré.

Le nouveau théâtre est situé à l'angle de la rue de la Gaîté et de la rue Laroche. Il occupe une superficie d'environ 750 mètres. Les fondations ont présenté d'assez grandes difficultés. En effet on était placé au-dessus des catacombes et il a fallu se livrer à d'importants travaux de consolidation.

On a foré deux puits de recherche d'une profondeur de 18 mètres environ. Les consolidations ont été faites en galerie et formées de piles en meulière et mortier de ciment de 1^m50 de côté environ. Sur le terrain ainsi rendu résistant s'est élevé le nouvel édifice

qui a été construit par deux de nos habiles architectes, MM. Peigniet et Marnez.

Notre planche 52 en donne une vue perspective. La façade présente un grand pan coupé sur la rue Laroche avec retour sur une petite place. Elle est élevée de deux étages couronnés par un entablement au-dessus duquel se dessine un petit étage d'attique en retraite. Elle est percée de cinq grandes baies à chaque étage, décorée de sculptures et ornée de frises en mosaïque sur fond d'or. Sur le fronton est le portrait-médaille de Laroche, par Mathieu Meusnier, fils de l'architecte de l'ancien théâtre. Les cariatides, les cartouches et les masques comiques, sont dus au sculpteur Kaltenheuser.

(A suivre.)

R. E.

LA TÉLÉGRAPHIE PNEUMATIQUE

(Voyez page 297.)

Vers 1857, Latimer-Clarke avait imaginé de pratiquer, sur le parcours de la ligne et de distance en distance, des évents actionnés par un mécanisme qui les fermait au passage du piston mû par l'air comprimé, et les ouvrait, au contraire, quand celui-ci se mouvait sous l'action du vide. La ligne était ainsi divisée en autant de sections et, dans le cas du mouvement par l'air comprimé, la colonne chassée devant le piston n'avait plus, au maximum, que la longueur de l'une de ces sections ; dans le cas du mouvement par le vide, la colonne atmosphérique n'avait

Plan d'ensemble du réseau pneumatique à Paris.



pas, non plus, à parcourir une longueur supérieure à celle des sections.

Ce n'est guère qu'en 1869 que fut réalisée à Londres, par M. Sabine, ingénieur du *Post office*, l'idée émise par Latimer-Clarke. Le retard que l'on a mis à faire l'application de cette idée doit être sans doute attribué à ce que le perfectionnement qu'elle apportait était encore incomplet : si, en effet, le problème était complètement résolu dans le cas de l'aspiration par le vide, il ne l'était qu'à moitié dans le cas du mouvement par l'air comprimé ; la colonne d'air chassée devant le piston ne dépassait jamais, comme nous le disions plus haut, la longueur de l'une des sections, mais l'air comprimé devait parcourir, lui, toute la longueur de la ligne, ce qui avait naturellement pour effet de ralentir la vitesse. Il fallait donc, pour éviter cet inconvénient, ne faire parcourir à l'air comprimé que la longueur, au plus, de l'une des sections.

C'est à Paris, en 1873, que fut réalisé, pour la première fois, ce dernier perfectionnement, dans la ligne qui réunit la Bourse au bureau central des télégraphes. Voici comment : non loin de la Comédie-Française, un réservoir à air comprimé pouvait être mis en communication avec la ligne pneumatique. A côté du point de communication, du côté du bureau central, le tuyau de la ligne était percé sur son pourtour, d'un assez grand nombre de trous, désignés sous le nom d'évents, pour permettre à l'air contenu dans le tuyau, de s'échapper sans résistance appréciable. Au moment où le bureau central, sous l'action de l'air comprimé de ce poste, envoyait le piston vers la Bourse, l'évent du Théâtre-Français était ouvert, et la communication avec le réservoir d'air comprimé, fermée. La colonne d'air chassée par le piston s'échappait donc par cet évent, diminuant cette colonne de toute la distance qui sépare ce théâtre de la Bourse. Au moment où il franchissait l'évent, le piston mettait en jeu un mécanisme qui fermait l'évent derrière lui et ouvrait en même temps la communication avec l'air comprimé du réservoir installé près du théâtre. Il se substituait ainsi de l'air comprimé neuf à celui qui avait imprimé le mouvement depuis le bureau central jusqu'à la Comédie-Française. Cet air neuf n'avait donc à parcourir que la distance du Français à la Bourse.

Pour revenir de la Bourse au bureau central, le piston était poussé par de l'air comprimé jusqu'au Français, la colonne d'air antérieure s'échappant par l'évent ; à partir de ce point, le piston était aspiré par le vide produit, en avant de lui, au bureau central. Les colonnes étaient donc divisées au retour autant qu'à l'aller.

L'appareil ainsi installé au Théâtre-Français fut appelé *relais*, par analogie avec les relais des chevaux de poste d'autrefois.

On a sans doute remarqué que, dans le cas de l'envoi du bureau central à la Bourse, l'air comprimé du relais devait pouvoir s'échapper, pour permettre le passage des trains suivants ou de ceux venant de la Bourse vers le Central ; cette manœuvre était faite automatiquement par l'ascension, dans un cylindre, d'un piston se mouvant sous l'action de cet air comprimé, et donnant naissance à une contre-pression calculée pour que, quelques secondes après l'arrivée du train en Bourse, celle-ci fit, par un mécanisme facile à imaginer, ouvrir la valve de l'évent et fermer en même temps le réservoir d'air comprimé.

Ces essais de *relais* réussirent parfaitement : le temps d'envoi de la Bourse au central, ou inversement, fut considérablement réduit et on en conclut que l'on pouvait employer avec succès ce système de relais dans une ligne en quelque sorte indéfinie. C'est qu'à l'époque, en effet, où avaient lieu ces essais, le gouvernement avait son siège légal à Versailles, et la nécessité d'une ligne pneumatique de Paris à cette dernière ville se faisait de plus en

plus sentir. M. Crespin, l'ingénieur qui avait établi les réseaux pneumatiques déjà existant à Paris, se mit, à la suite de ces essais, à étudier dans tous ses détails la ligne qui devait réaliser le *désideratum* du gouvernement d'alors. Elle n'a jamais été exécutée, car celui-ci ne devait pas tarder à rentrer dans la vraie capitale ; mais les études que nous en avons sous les yeux nous démontrent que l'habile ingénieur avait trouvé la solution générale d'une ligne pneumatique indéfinie.

Nous craindrions d'allonger démesurément cette étude, si nous donnions la description complète des appareils et des ingénieuses combinaisons imaginés par M. Crespin. Nous nous contenterons d'indiquer comment il est parvenu à supprimer la valve du relais dont nous parlions plus haut, valve séparant l'échappement de l'admission, et dont le fonctionnement automatique était assez délicat pour pouvoir, à moins d'une surveillance minutieuse, compromettre parfois la marche des trains. Ce moyen consistait simplement à faire, préalablement à l'envoi du train, le vide d'air dans la ligne : le piston ne chassant plus d'air devant lui (ou en chassant à une pression sensiblement négligeable), l'échappement n'avait plus de raison d'être, et, par suite, la valve séparant cet échappement de l'admission de l'air comprimé, n'était plus nécessaire.

Ce vide fait dans la ligne avait encore un autre avantage : le piston poussé par l'air comprimé n'avait devant lui qu'une contre-pression négligeable, et sa vitesse était augmentée d'autant.

C'est ainsi que, dans le projet Paris-Versailles, M. Crespin prétendait arriver sûrement, et sans crainte d'accident, à une vitesse de 40^m par seconde ; les télégrammes pouvaient donc être rendus à destination (la distance étant d'environ 18 kilomètres) en 7 à 8 minutes. Inutile d'ajouter qu'une double ligne avait été prévue, l'une pour l'aller, l'autre pour le retour.

Jusqu'ici, cette solution générale de la télégraphie pneumatique n'a nulle part été appliquée. On s'est contenté d'utiliser ce genre de télégraphie dans l'intérieur de l'enceinte des grandes villes ; et, pour en desservir le mieux possible les divers points, on a construit une série de lignes indépendantes les unes des autres, dont le développement n'est pas assez considérable pour nécessiter l'emploi des *relais*.

Deux systèmes de lignes ont été employés : l'un, dit à *rayonnement*, l'autre, à *réseaux*. Dans le premier, qui fonctionne à Londres, les trains partent d'un point central pour diverger dans tous les sens vers la circonférence de la ville ; dans le second, employé, par exemple à Paris, Vienne et Berlin, les divers points de la ville sont reliés entre eux par des circuits fermés, circuits indépendants qui peuvent partout avoir une ou plusieurs stations communes, et qui sont distribués dans les divers quartiers. Ces circuits indépendants sont généralement désignés sous le nom de *réseaux*.

Il est aisé de voir que le système à rayonnement est moins avantageux que le système à réseaux, car si l'on veut communiquer, dans le premier système, entre deux points A et B de la circonférence assez voisins, on est toujours obligé de passer par le centre C et de suivre le chemin A C B au lieu de prendre la direction A B, ces deux points A et B n'étant pas reliés entre eux.

Le système à réseaux n'est pas tout à fait exempt de cet inconvénient ; mais le temps perdu est moindre, car la distance à parcourir inutilement est plus faible. Si l'on veut, en effet (voir ci-

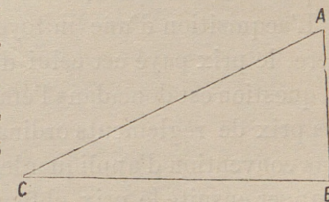


Fig 2

contre le plan d'ensemble du réseau parisien), envoyer une dépêche pneumatique entre deux points assez voisins, mais faisant partie de réseaux *différents*, comme par exemple, de la rue de l'Ouest à la rue Lourmel, le télégramme devra suivre le chemin suivant ; avenue Duquesne, rue Littré, rue du Vieux-Colombier, bureau central, rue Saint-Dominique, rue Guichard, pour enfin arriver à la rue de Lourmel. On peut voir également que dans les réseaux à *une seule* voie, les trains vont toujours dans le même sens, ce qui peut amener une cause de retard pour les dépêches à transmettre entre deux points voisins d'un même réseau ; ainsi pour envoyer un télégramme de la rue Lourmel à la rue Guichard, il faudra suivre la direction : École militaire, bureau central, rue Saint-Dominique et enfin rue Guichard.

(A suivre.)

A. PUJOL.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Compte de mitoyenneté.

Dans le dernier numéro vous répondiez à cette question : L'acquéreur d'un mur mitoyen a-t-il le droit de prétendre au bénéfice du rabais qui a été obtenu par le propriétaire constructeur ?

Ainsi posée la question devait avoir une réponse négative. Mais, à mon avis, le problème n'est pas entièrement résolu et je prends la liberté de vous le soumettre sous une autre forme, telle du reste que je vais dans quelques jours la présenter à deux arbitres.

La valeur du mur doit être portée au *cours du jour* ; c'est parfaitement exact. Or, quel est le cours aujourd'hui ? Est-ce la série, et quelle série ? Si les entrepreneurs font actuellement des rabais si formidables, 30 à 38 0/0 couramment, n'ai-je pas le droit de dire qu'il y a deux causes à cette dépréciation de prix :

1° Comme toujours la concurrence, la nécessité pour les entrepreneurs de travailler quand même, et certaines considérations relatives à l'importance des affaires, leur facilité d'exécution, mode de paiement, situation, etc., en un mot toutes les circonstances favorables ou défavorables ;

2° La dépréciation des cours de matériaux et de main-d'œuvre.

L'acquéreur de la mitoyenneté n'a pas évidemment à arguer de la première cause pour offrir un prix au-dessus du tarif, quel qu'il soit, mais je crois qu'il doit avoir le droit de prendre les sous-détails des séries et d'y appliquer les prix actuels, *le cours actuel* en un mot. Ce ne sera pas un rabais, ce sera le prix vrai, *le cours du jour*, beaucoup plus vrai que les prix d'une série.

Réponse. — L'explication donnée par notre correspondant rentre bien dans l'esprit de l'article que nous avons publié, auquel il fait allusion.

L'acquisition d'une mitoyenneté est une acquisition immobilière, le prix payé est celui de la valeur au cours du jour. Toute la question est donc, dans l'établissement du compte, de rechercher les prix de règlements ordinaires dans la localité, lorsqu'il n'y a pas convention d'appliquer les prix ordinaires de règlement et de frapper ensuite le prix obtenu d'une réduction, s'il y a lieu, pour usure ou dépréciation.

Si les séries appliquées d'usage sont exagérées ou reconnues telles, il est bien entendu que l'on doit tenir compte de cette exagération, cela ne fait pas doute, puisque nous disons bien que c'est au cours du jour que l'appréciation doit être faite.

Honoraires. — Travaux communaux.

La commune de L... avait fait dresser en 1883, par M. V..., architecte, un projet de deux écoles (filles et garçons). Les devis s'élevaient compris honoraires à 50,181 fr. 75.

Divers changements ont été décidés par le conseil, pendant l'exécution des travaux, entre autres substitution de l'ardoise à la tuile pour les couvertures ; ces augmentations peuvent élever les totaux des devis à environ 3,000 fr., compris le 1/10^e d'imprévu.

M. V... étant décédé au commencement de 1886, à cette époque les travaux se trouvaient à peu près terminés ; il ne restait que quelques détails de peinture.

Je fus chargé par délibération du conseil municipal de faire terminer le peu qui restait à exécuter, de faire le métré et la réception.

J'ai fait cette réception et il se trouve que le total des dépenses s'élève à 61,896 fr. 07 ; en présence de cette augmentation le conseil fait des difficultés pour la réception, une commission a été nommée.

Je dois vous dire que lorsque les devis ont été faits on ignorait l'endroit où ces écoles seraient placées ; les terrains ayant été achetés après et se trouvant en pente, cela a nécessité des fondations d'une assez grande importance dont on s'est servi pour établir des caves en sous-sol.

Je viens vous demander ce que vous pensez de cette affaire et ce que je dois faire dans cette circonstance ; les travaux sont bien faits, l'hiver a seulement fait tomber quelques joints et enduits rustiques, travaux que les entrepreneurs sont prêts à recommencer. J'ai assisté à la réunion du conseil municipal qui ne paraît pas me mettre en cause, mais qui pense que Mme V^{ve} V... leur devra la somme qu'ils réclament pour travaux supplémentaires et d'embellissement (corniches de plafonds, sculpture, etc.). Je pense que les autres travaux dont il est parlé doivent être compris comme imprévus, moulures sur pierre, lucarnes en zinc, etc., étant nécessités par l'ensemble de la construction.

Que pensez-vous qu'il serait bon que je fasse dans ces circonstances, pour que la somme afférente à la réception me soit acquise ?

Je dois vous dire que plusieurs conseillers municipaux, qui ont signé la délibération ci-jointe, ont également signé un procès-verbal de réception pour permettre d'habiter les écoles (l'une il y a un an, l'autre six mois, les locaux sont habités depuis ce moment), où il est dit que les travaux sont bien exécutés et conformes aux plans et devis.

Réponse. — Notre correspondant n'ayant commis aucune faute dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié après le décès de M. V..., la commune ne saurait lui refuser les honoraires qui lui sont dus pour les travaux qu'il a exécutés, la commune peut d'autant moins opposer une fin de non-recevoir au paiement de ces honoraires, qu'elle a pris possession des bâtiments et que le procès-verbal de réception stipule que les travaux sont bien exécutés et conformes aux plans et devis.

En ce qui concerne le rapport des trois conseillers municipaux sur les travaux supplémentaires, inutiles suivant eux et sur ceux défectueux, nous ferons observer que le rapport nous paraît absolument sans valeur ; — d'abord parce qu'il n'a pas été fait par des hommes compétents, ensuite parce qu'il est empreint d'une partialité non dissimulée ; enfin parce que ceux-là même des conseillers qui ont signé le rapport en question, ont ensuite signé le procès-verbal de réception des travaux dans lequel ces travaux sont déclarés bien faits et conformes aux plans et devis.

La conduite de la commune, ou tout au moins de ses rapporteurs, dans l'espèce est puérile. Si l'administration persiste dans cette manière d'agir à l'égard de notre correspondant, il y aura lieu d'introduire contre la commune une requête en paiement d'honoraires devant le conseil de préfecture.

Marché. — Clause pénale.

Lorsqu'un architecte établit un dédit pour jours de retard dans une construction, est-il nécessaire, pour que la clause qui établit la pénalité infligée à l'entrepreneur, soit en droit applicable à celui-ci, qu'une clause inverse, mettant l'entrepreneur en bénéfice si ses travaux sont terminés avant l'époque fixée, soit impliquée dans l'engagement pris par ledit entrepreneur.

De l'absence de cette dernière clause, qu'il n'a pas du reste réclamée lors de la signature de l'engagement, l'entrepreneur peut-il prétendre à la nullité de la clause du dédit ?

Réponse. — Lorsqu'une clause pénale a été formellement stipulée dans un marché de travaux à exécuter, entraînant l'obligation pour l'entrepreneur de payer une somme déterminée de dommages-intérêts pour chaque jour de retard, après le délai fixé pour la livraison, cette clause doit être maintenue comme étant l'expression de la libre volonté des parties, sauf à la Cour à déterminer le nombre de jours de retard résultant du fait de l'entrepreneur (Cour d'appel de Paris, arrêt, 24 novembre 1881).

Cette solution est intervenue sur infirmation d'un jugement du tribunal de la Seine, et elle est d'une importance considérable pour les entrepreneurs.

Ajoutons, néanmoins, que l'article 1230 du Code civil stipule ce qui suit : soit que l'obligation primitive contienne, soit qu'elle ne contienne pas un terme dans lequel elle doit être accomplie, la peine n'est encourue que lorsque celui qui s'est obligé, soit à livrer, soit à prendre, soit à faire, est *mis en demeure*. L'article 1231 dit : que la peine peut être modifiée par le juge, lorsque l'obligation principale a été exécutée en partie.

Adjudications. — Certificats.

Je suis entrepreneur de vitrerie et décoration, mon père et mon grand-père exerçaient avant moi la même profession ; je me présente à une adjudication des travaux publics pour laquelle on exige un certificat de capacité signé de trois architectes connus. Ayant déjà fait des travaux pour plusieurs architectes, je demande à l'un d'eux le certificat, et il se charge lui-même de le faire signer par deux confrères de son choix. Me voilà donc pourvu de mon certificat en bonne forme, signé de trois architectes non diplômés, mais anciens élèves de l'École des Beaux-Arts. Lors de l'adjudication, le maire, qui présidait, fait venir à part plusieurs amateurs, j'étais du nombre et il me pose la question suivante :

« Quels travaux avez-vous exécutés sous les ordres de MM. X... Y... et Z... » Je répondis en toute sincérité que j'avais fait quelques travaux pour M. Z... et que je n'en avais jamais fait aucun pour MM. X... et Y...

Au moment de l'ouverture des soumissions, M. le maire déclare que, attendu qu'il résultait de ma déclaration que le certificat annexé à ma soumission est un acte de complaisance, le bureau le considère comme de nulle valeur et n'admet pas ma soumission.

M. le maire avait-il le droit d'annuler ma soumission pour cette raison, alors qu'en fait, conformément aux conditions, j'ai un certificat signé des trois architectes connus ?

Réponse. — Légalement, les adjudications doivent toutes être faites par le maire, assisté de deux membres du conseil municipal désignés d'avance ou, à défaut, appelés dans l'ordre du tableau.

Les certificats de capacité que doivent présenter les entrepreneurs soumissionnaires sont délivrés par les hommes de l'art. La loi ne dit pas de quelle autorité doivent émaner les certificats, cependant ces certificats doivent être délivrés par des hommes compétents : architectes ou ingénieurs.

Souvent le cahier des charges précise par qui doit être attestée la capacité des soumissionnaires. Toute latitude à cet égard est laissée aux fonctionnaires chargés de procéder à l'adjudication ; ils ont aussi en ce qui concerne la capacité des concurrents et la valeur des certificats, un pouvoir discrétionnaire. Il a été jugé autrefois (25 nov. 1829, Accolas), et depuis le Conseil d'État a toujours décidé que la décision prise par les administrateurs à ce sujet constitue un acte de pure administration qui n'est pas susceptible d'être déféré à la juridiction contentieuse (29 novembre 1878, D. P. 73, 3. 21).

Travaux publics. — Responsabilité. — Réception définitive. — Défauts des ouvrages.

La commune de M... possédait de nombreux communaux qu'elle a partagés entre les habitants. Dans le lot échu à A... il y a trois sources qui sont prises par un propriétaire inférieur C... et une prise par un autre inférieur B..., soit en tout quatre sources que les inférieurs utilisent pour l'irrigation de leurs prés ; aujourd'hui B... et C... prétendent qu'ils ont depuis un temps immémorial pris les eaux des quatre sources et les ont par conséquent prescrites.

Le partage des terrains communaux a eu lieu il y a environ quatre ans. Le propriétaire C... se trouvant habiter la section de commune dans laquelle sont situés les communaux, y avait accès avant le partage.

Il me semble que C... n'a pu, en tant que communaliste, prescrire contre la commune ; que B... n'a pu prescrire la totalité de la source qu'il fait couler chez lui, et que A... est toujours fondé à user modérément de ces sources pour l'irrigation de son lot ; il est seulement tenu à ne pas détourner à la sortie de son fonds l'eau de la propriété de B...

2° Le 8 juin 1884 le sieur A... est déclaré adjudicataire de travaux de construction d'un chemin vicinal, le montant des travaux était d'environ 30,000 fr. A... a mal exécuté ses travaux ; en août 1885 a lieu la réception provisoire des travaux et la commune décide qu'il y a lieu d'ajourner la réception des maçonneries qui ne paraissent pas présenter une solidité suffisante et qui ne sont pas terminées.

En 1886 le Maire, sur la proposition des agents-voyers sous la surveillance desquels les travaux avaient été exécutés, a accepté en même temps que l'entrepreneur un décompte définitif portant une réduction de 2,429 fr. 11 pour défaut d'ébauchage des moellons, de lavage du sable, mauvaise qualité de mortier et manque de soin dans la confection de la maçonnerie. En novembre 1886, on a fait la réception définitive et le conseil municipal a refusé de recevoir définitivement les maçonneries qui sont en mauvais état. A... a refusé de signer ce procès-verbal, basant son refus, ainsi que l'indique le procès-verbal de réception définitive, sur ce qu'il a subi une réduction pour malfaçons dans les maçonneries et il demande le paiement du solde.

Dans le courant du mois de la réception, l'entrepreneur est parti ; aujourd'hui la commune doit encore aux créanciers de l'en-

trepreneur 1 453 fr. non compris les 2,429 fr. de la réduction ; elle refuse de payer ces 1,453 fr. parce que les murs vont, dit-elle, se démolir et qu'elle veut cette somme pour les réparer.

Il me semble que, du moment que le maire a accepté le décompte portant réduction pour tous les défauts qui constituent une mauvaise maçonnerie, le conseil municipal ne peut aujourd'hui, craignant que les réductions ne soient pas suffisantes, retenir les 1,453 fr. qui sont encore dûs à l'entrepreneur, ce dernier étant dégagé de toute responsabilité par rapport aux éboulements des murs, par l'acceptation du décompte réduit.

Si l'on admet qu'en cas d'éboulement l'entrepreneur soit tenu de réparer les murs à ses frais, il me semble que dans ce cas la réduction doit être nulle et que la commune doit également rembourser les 2,400 fr. qu'elle a réduits.

En 1887 le conseil municipal a, dans une de ses séances, décidé que si en juin 1887 aucun éboulement n'était produit elle payerait les 1,453 fr. et les intérêts qui pourraient être dûs. Le conseil semble donc reconnaître qu'il retient ce qui ne lui appartient pas.

Ne pourrait-on pas faire rembourser au conseil municipal les 2,400 francs de réduction, et quelle serait dans ce cas la durée de la responsabilité de l'entrepreneur ?

Quelle est, en résumé, la situation de l'entrepreneur et de la commune ? Cette dernière a-t-elle le droit de refuser le paiement du solde ?

En décembre 1886, l'entrepreneur a été déclaré en faillite ; comment procéder pour arriver au paiement de ce que doit la commune ? Dans le cas où un procès serait nécessaire, je m'engage à vous faire connaître les résultats obtenus.

Réponse. — Aux termes de l'article 641 du Code civil, celui qui a une source dans son fonds peut en user à sa volonté, sauf le droit que le propriétaire du fond inférieur pourrait avoir acquis par titre ou par la prescription trentenaire (690 C. civ.).

Le droit de propriété est ici absolu et l'administration elle-même ne peut réglementer l'usage d'une source si ce n'est au point de vue de la sécurité et de la salubrité publiques, pour parer aux dangers des inondations, etc. (Cons. d'Ét. 27 déc. 1858, Cornet d'Yseux ; 14 mars 1861, Duleau ; 24 juin 1868, de Rosambo).

Sur la deuxième question. — Lorsque la réception définitive a été faite, l'entrepreneur ne peut plus être déclaré responsable des accidents qui peuvent se produire dans l'ouvrage, qu'en vertu des articles 1792 et 2270 du Code civil, relatif à la responsabilité décennale (Cons. d'Ét., 2 février 1883, commune de Montcobrier c. Roucon).

En matière de travaux publics il y a lieu d'appliquer les articles 1792 et 2270 du Code civil et de déclarer les entrepreneurs responsables après la réception. Cette responsabilité décennale dont les clauses et conditions générales des ponts et chaussées ne parlent pas, a été, il est vrai, contestée par plusieurs auteurs ; mais elle a été admise par le Conseil d'État dans des affaires de travaux communaux auxquels les clauses et conditions générales avaient été déclarées applicables par un article spécial du cahier des charges (Cons. d'Ét., 23 juillet 1853, Bouillant, l. 53, p. 752 ; Cons. d'Ét. 23 juin 1882, Comm. de Combeau-Fontaine).

La circonstance qu'il n'a pas été dressé de procès-verbal de réception de travaux communaux n'est pas de nature à autoriser la commune à retenir les sommes restant dues à l'entrepreneur, lorsqu'en fait, la commune a reçu les travaux et en a pris possession sans restriction ni réserve (Cons. d'Ét. 1^{er} juin 1883, comm. de Méniac c. Héritiers Thareau).

Dans l'espèce qui nous est soumise, la commune a fait une

réception définitive des travaux en déduisant du compte de l'entrepreneur les malfaçons constatées ; elle doit donc payer les travaux ; elle ne peut pas arguer aujourd'hui de ces malfaçons puisqu'elle a reçu les ouvrages en leur faisant subir précisément une réduction pour les défauts dont elle se plaint. — La commune doit être actionnée devant le Conseil de préfecture, si elle persiste dans son refus de solder le compte.

Le Secrétaire du Comité de Jurisprudence,
H. RAVON, Architecte.

LES PLANCHERS

(Voyez pages 273 et 285.)

La disposition (fig. 14) emploie des tirants en fer pour transformer la flexion en tension et en compression. Les flèches indiquent suffisamment comment se répartissent les efforts. On voit

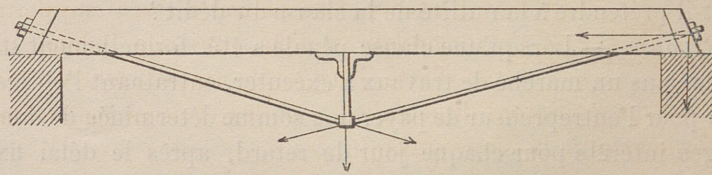


Fig. 14.

qu'aux deux extrémités de la poutre s'exercent des forces considérables qui tendent à faire pénétrer les boulons de serrage dans le bois.

En conséquence, il est bon de munir les abouts de la pièce de fortes plaques de métal qui empêchent cet effet de se produire.

Enfin si on a besoin d'une poutre extrêmement puissante et qu'on dispose d'une grande hauteur, on peut employer les dispositifs indiqués par la figure 15.

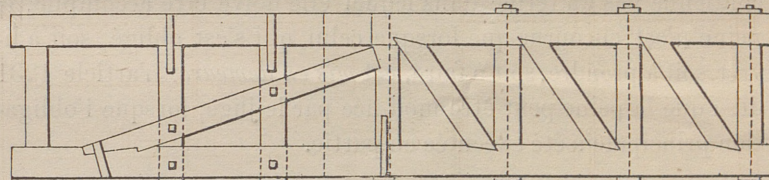


Fig. 15.

La partie de droite se compose de deux longrines réunies par des montants verticaux et des pièces obliques.

La longrine supérieure travaille à la compression ; la longrine inférieure à la tension. Les poteaux travaillent à la tension et les pièces obliques à la compression.

La partie gauche de la figure présente également des poteaux, mais une seule pièce oblique, de toute la longueur de la demi-poutre.

Les assemblages sont établis d'après le mode de travail, tension ou compression, auquel sont soumises les pièces ; c'est d'ailleurs une condition que le constructeur ne doit jamais perdre de vue, car un assemblage excellent pour travailler à la tension, peut être très défectueux pour résister à la compression, et réciproquement. Des boulons ou des étriers réunissent ici les poteaux aux longrines. De simples embrèvements suffisent pour les pièces comprimées.

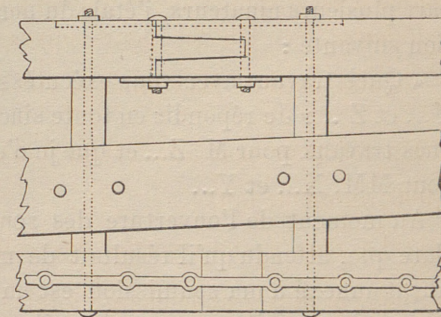


fig. 16.

La figure 16 indique les assemblages des longrines entre elles lorsque la grande portée nécessite la réunion de plusieurs pièces.

(A suivre.)

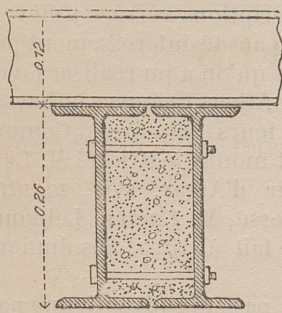
UN CONSTRUCTEUR.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

POITRAILS ET SOLIVES POUR PLANCHER

J'ai à établir un plancher conforme au croquis ci-joint (1).

Les solives sont prévues en fers à T de 0^m 12 de hauteur, du poids de 12 à 13 kilos environ, écartés de 0^m 80 d'axe en axe, les intervalles remplis par du béton de scories et ciment du poids de 1,000 kilos environ le mètre cube. La portée maxima de ces fers est de 4^m 40. La charge est celle d'une maison d'habitation ordinaire.

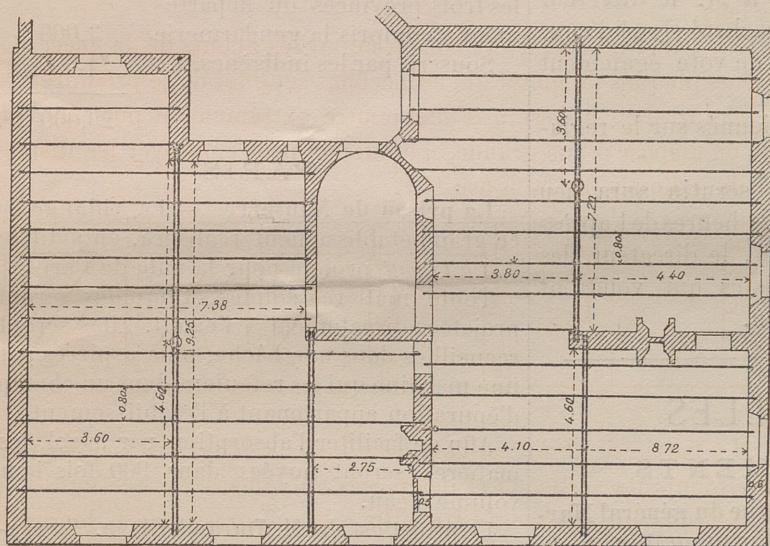


Les poitrails sont prévus en 2 fers à T (de 0^m 26 de hauteur, semelles de 0^m 12, âme de 0^m 006, poids par mètre 43 kilos environ), assemblés, et dont l'intervalle sera rempli de béton de ciment. Ces poitrails étant supportés en leur milieu par une colonne en fonte, leur portée maxima sera de 4^m 80.

Les solives reposeront directement sur les poutres maîtresses, conformément à la coupe suivante.

Les murs de façade ont 0^m 60 d'épaisseur.

On désirerait établir ce système de plancher à tous les étages jusqu'au quatrième étage compris :



Le poitrail sera noyé dans les cloisons séparatives et les colonnes en fonte aussi. Ces dernières auront un diamètre de 0^m 14 en bas et 0^m 12 en haut.

Je vous serais très obligé de vouloir me dire, Monsieur le directeur, si les épaisseurs prévues sont suffisantes et en résumé si ce système est applicable avec des murs de 0^m 60 d'épaisseur jusqu'au plancher du troisième étage et de 0^m 50 au-dessus, comme il est disposé dans le plan ci-joint.

Réponse. — Un fer pour solives, pesant 12^k, fournit un $\frac{RI}{n}$ de 500, au taux maximum de 10^k, tableau n° 4 (2).

Un fer pour poitrail, de 0.26, pesant 43^k, fournit un $\frac{RI}{n}$ de 3,900, au même taux.

1° La plus grande portée des solives étant de 4.40, le $\frac{1}{8}$ est 0.55 ; la plus grande charge totale que puisse porter la solive est $\frac{500}{0.55}$ ou 910^k. L'écartement des solives est de 0^m 80, la sur-

face portée par l'une d'elles est 4.40×0.80 ou 3.52. La plus grande charge par mètre carré est donc $\frac{910}{3.52}$ ou 260^k.

Ce chiffre est faible, d'autant plus que nous avons dû adopter le taux extrême de 10^k par millimètre. Il y aurait lieu de rapprocher davantage les solives.

2° La plus grande portée du poitrail est de 4^m 80 ; le $\frac{1}{8}$ est 0.60.

La plus grande charge totale est 3,900 ou $\frac{3900}{0.60}$. La surface portée

par le poitrail est $4.80 \times \frac{8.72}{2}$ ou 20.93, soit 21 mètres carrés.

La charge correspondante par mètre carré est, pour les deux pièces du poitrail : $\frac{2 \times 6500}{21}$ ou 621^k.

On voit que le poitrail peut porter un plancher beaucoup plus chargé que ne font les solives, dans le projet actuel ; ce qui est d'autant plus nécessaire que ce poitrail reçoit, outre la charge du plancher, celle des cloisons. Il n'en subsiste pas moins une disproportion qui montre que les solives ont besoin d'être renforcées ou rapprochées davantage.

3° Si les poitrails sont engagés de 0^m 30, par exemple, dans le mur, la section d'appui est 0.24×0.30 ou 720 centimètres carrés.

Le travail de la maçonnerie, au-dessous, est $\frac{6500}{0.072}$ ou 90,000^k par mètre carré. L'écrasement n'est pas à craindre avec de bons matériaux.

Les murs de 0^m 60 peuvent recevoir la charge de plusieurs planchers. Mais à l'intérieur, les angles qui reçoivent les extrémités des poitrails doivent être constitués par de véritables piliers, construits avec un soin particulier et bien reliés dans les deux sens.

P. P.

CONCOURS

VILLE DE VINCENNES

Le jury a été nommé. En font partie : MM. Questel, Mayeux, Raulin, nommés par les concurrents dans l'assemblée tenue vendredi dernier, salle Lobeau, sous la présidence de M. Paul Héneux, assisté de M. Hermant fils, secrétaire. Les trois jurés supplémentaires, sont : MM. Vaudremer, Sedille, Ginain. Les trois jurés désignés par le préfet, sont : MM. Bouvard, Cernesson, Maréchal.

Soixante-dix projets environ ont été déposés. Ils seront exposés à la caserne Lobeau à partir du 6 avril, pendant six jours, après quoi le jury délibérera.

Les trois projets primés feront l'objet d'une exposition spéciale.

CONCOURS POUR EMPLOIS D'ARCHITECTES

Un concours sera ouvert, le 15 juillet 1887, à la direction des cultes à Paris, rue de Bellechasse, n° 66 pour deux places d'architecte diocésain.

Les candidats devront avoir déposé à la direction des cultes, avant le 15 avril, les relevés, plans, projets et devis d'édifices construits par eux.

(1) Ce croquis a été inséré par erreur à la page 297.

(2) Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux.

HONORAIRES

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs et aux préfets une circulaire donnant des instructions pour que, désormais, on n'ait plus à solder des dépenses excédant des devis dûment approuvés.

Le ministre rappelle que, conformément à la législation existante, il ne sera accordé aucun honoraire ou indemnité aux architectes chargés de travaux au compte de l'État pour les dépenses qui excéderaient les devis approuvés.

De plus, le ministre qui a nommé l'architecte conserve toujours à son égard le droit absolu de révocation.

Le ministre exprime le désir qu'on n'accepte plus de la part des architectes aucun plan qui ne soit complètement et strictement défini quant à la nature et au détail des travaux de construction et d'installation, mobilier compris, s'il y a lieu, et quant au chiffre maximum de la dépense proposée.

En outre, il demande que les propositions des architectes renferment à l'avenir une clause finale par laquelle l'architecte s'engage expressément, et sous sa responsabilité personnelle, à rester dans la limite de la dépense prévue au devis et approuvée.

NOMINATIONS.

M. Roger Ballu, inspecteur des Beaux-Arts, président de la Société des pastellistes français, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Par son arrêté du 14 janvier dernier, le ministre du commerce avait établi que « l'admission des ouvrages à l'Exposition nationale des Beaux-Arts en 1889, serait prononcée par un jury composé pour moitié de membres de l'Académie des Beaux-Arts et pour l'autre moitié de membres nommés par le ministre ». Cet arrêté est modifié aujourd'hui ainsi qu'il suit :

L'admission des ouvrages d'art à l'Exposition universelle de 1889 sera, de même qu'à l'Exposition universelle de 1878, prononcée par un jury composé :

Pour un tiers, de membres de l'Académie des Beaux-Arts ;

Pour un tiers, de membres nommés à l'élection ;

Pour un tiers, de membres nommés par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le nombre des membres à élire est de 14 pour la peinture, 9 pour la sculpture, 8 pour l'architecture, 3 pour la gravure.

Sont électeurs tous les artistes français remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Membres de l'Académie des Beaux-Arts ;

2° Artistes décorés de la Légion d'honneur pour leurs œuvres ;

3° Artistes ayant obtenu aux Salons annuels soit une médaille, soit le prix du Salon ou une bourse de voyage ;

4° Artistes ayant remporté le grand prix de Rome.

Le vote pour la désignation des membres du jury qui doivent être nommés à l'élection aura lieu le jeudi 14 avril prochain, au palais des Champs-Élysées, de dix heures à cinq heures.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial.

Chacun d'eux déposera dans celle des quatre urnes qui correspondra à sa section un bulletin portant les noms des jurés choisis par lui.

Les artistes électeurs qui, domiciliés hors de Paris ou absents momentanément, ne pourraient se rendre au palais des Champs-Élysées le jeudi 14 avril, auront la faculté d'adresser par la poste, à M. le directeur des Beaux-Arts, un pli cacheté signé d'eux, contenant leur bulletin de vote également cacheté.

Ces votes seront mentionnés sur le registre des électeurs.

Le dépouillement du scrutin aura lieu le vendredi 15 avril, à deux heures de l'après-midi, en présence de M. le directeur des Beaux-Arts et des artistes qui voudront assister à cette opération.

NOUVELLES

DÉPARTEMENTS

Inauguration de la statue du général Margueritte. — La date de l'inauguration a été irrévocablement fixée au 17 avril prochain.

A l'occasion de cette inauguration, le conseil municipal de Kouba a décidé de donner des fêtes qui dureront deux jours.

Ce monument aura 6^m 85 d'élévation. La statue, œuvre de M. Albert Lefevre, a 3 mètres. Elle est en bronze, dont la composition a été garantie à 80 parties de cuivre, 17 de zinc et 3 d'étain, son poids est de 20 quintaux métriques. Fondue par M. Basset, elle est d'une seule pièce.

Le piédestal, œuvre de M. Lucien Leblanc, architecte, est, comme la statue, très remarquable. Il est en pierre de l'Ardèche et mesure 3^m 85 de la base au chapiteau ; c'est M. Laitier d'Alger qui a été chargé de l'exécution. La grille a été forgée dans les ateliers de M. Eugène Gignou, ingénieur civil à Paris, d'après les plans fournis par M. Lucien Leblanc. Elle pèse 40 quintaux. Sur la face principale du piédestal on lit :

A la mémoire du général Margueritte, Ancien élève de l'école communale de Kouba, Tué à Sedan à l'âge de 42 ans,

Et des Algériens tués comme lui à l'ennemi, pendant la campagne de 1870-71, en combattant pour la France.

Sur la face opposée :

Monument dû au patriotisme des Algériens et élevé par souscription publique.

MM. Tirman, gouverneur général, Furbach, préfet d'Alger,

Le capitaine Verlaguet, Maire de Kouba, Lucien Leblanc, architecte ;

Albert Lefevre, sculpteur ; Basset, fondeur.

Le monument coûtera environ 30,000 fr. Le produit des souscriptions versées s'élève à 26,000 fr. C'est grâce au désintéressement patriotique des artistes qu'on a pu réaliser l'œuvre avec si peu. MM. Albert Lefevre et Basset n'ont demandé que leurs déboursés. Comme eux, M. Gignou s'est montré patriote ; M. Laitier, l'entrepreneur d'Alger, s'est montré également désintéressé ; M. Lucien Leblanc, l'architecte, a tout fait à titre absolument gracieux.

Le monument n'a pas été subventionné par l'État, et il n'a été accepté que des souscriptions algériennes.

Voici en chiffres ronds comment elles se subdivisent :

Participation du département, des communes et des Européens.....	9,000 fr.
Souscriptions militaires dans les trois provinces du département y compris la gendarmerie	3,000
Souscrit par les indigènes....	14,000
	<hr/>
	26,000 fr.

PARIS

La prison de Nanterre. — La vidange de ce grand établissement réalisera, en petit, le *tout à l'égout* projeté pour la ville de Paris.

Toutes matières solides et liquides seront projetées directement à l'égout. Elles seront recueillies dans une bêche, puis aspirées par une machine qui les refoulera dans un champ d'épuration appartenant à l'établissement.

Afin de faciliter l'absorption par le sol, les matières seront noyées dans 900 fois leur volume d'eau.

Le projet est de M. Durand-Claye. Sa réalisation coûtera 190,000 francs.

L'éclairage sera fait au moyen d'un gaz spécial provenant de la distillation des huiles lourdes de schiste. On assure que ce nouveau gaz est préférable à celui fourni par la Compagnie parisienne, plus riche, plus éclairant et bien meilleur marché.

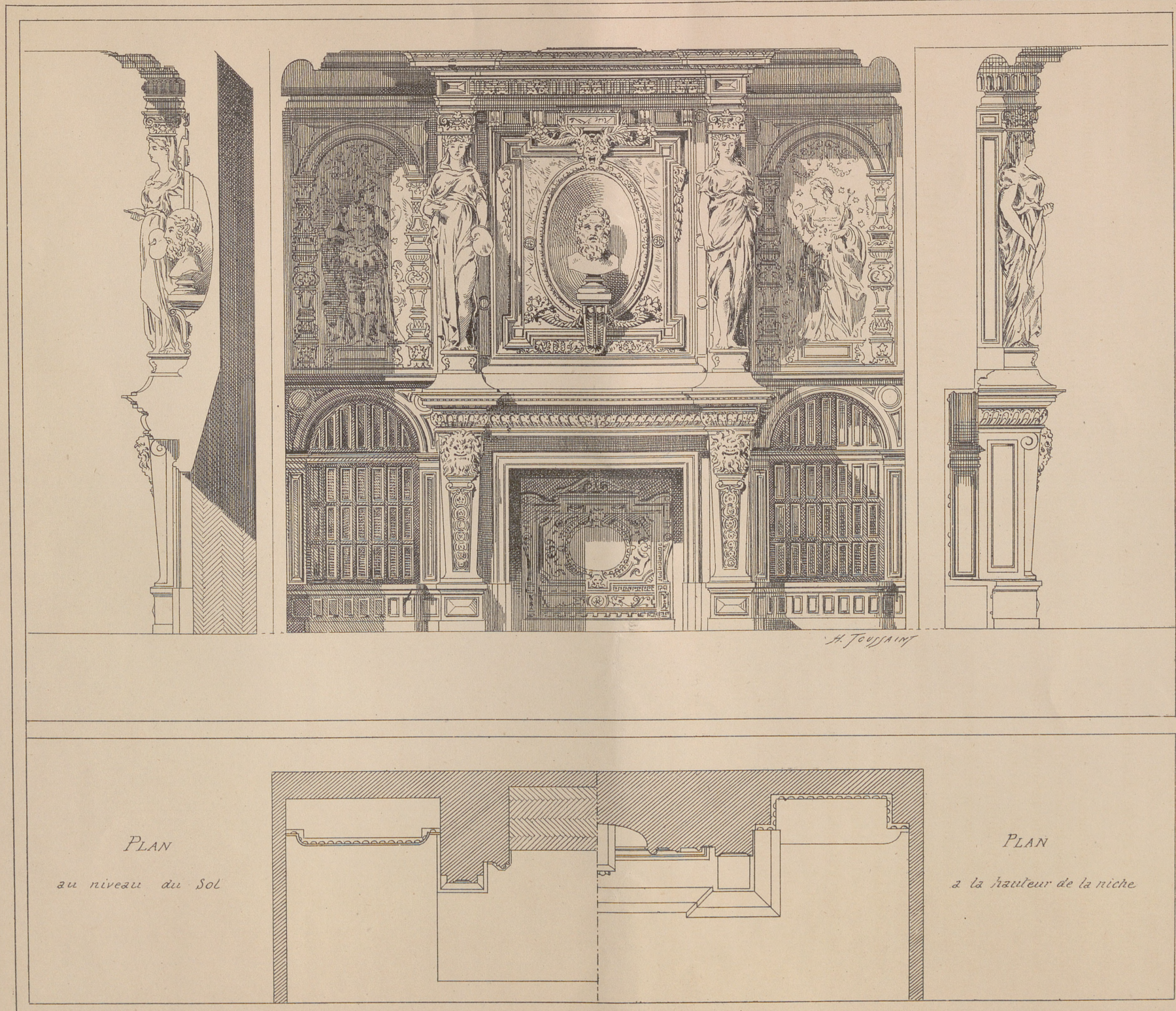
Ainsi, un bec papillon n° 000, débitant 40 litres à l'heure de ce nouveau gaz, donne une lumière supérieure à celle que procure à Paris, un bec dépensant 105 litres à l'heure.

Ecole d'ameublement de la rue de Reuilly.

— La création de cette école a rencontré tant de sympathie parmi les artistes et les industriels que déjà ses locaux sont insuffisants. Le Conseil a voté le principe de la translation de cette école au n° 57 de la rue de Reuilly, sur un terrain de 4,794 mètres appartenant à la Ville.

Le projet ne sera pas mis au concours, la Commission municipale a accepté, à l'unanimité, les plans de M. Mussigmann, architecte. Dépense prévue, 792,785 francs.

Le Gérant : P. PLANAT.



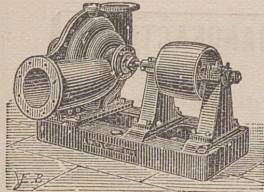
CERCLE de la rue Volney - CHEMINÉE DU GRAND SALON - ARCH : M. S. LE BÈGUE.



LE NOUVEAU THEATRE MONTPARNASSE à PARIS. — ARCH. : M. M. PEIGNIET ET MARNEZ.

SERRURERIE D'ART
SERRES Installations COMPLÈTES
 Vitrierie, Peinture, Chauffage
 MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUGHES,
 CHEMILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS
GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^f 28** le Mètre
 Envoi franco de l'Album sur demande.
E. BEUZELIN & C^o, 17, r. de Châteaudun, Paris

POMPES CENTRIFUGES
L. NEUT & C^{ie}
 PARIS 66, rue Claude-Vellefaux | LILLE 19, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement
 rigations, dessèchements — Submersion des vignes.
 COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)
SCULPTEUR FAB^r DE MEUBLES
 Sièges et Tapisserie
 MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE
 216, RUE LAFAYETTE. 216

NOUVELLE LAMPE ELECTRIQUE
 4 éléments, 8 bougies — 5 centimes l'heure
 ÉCLAIRAGE DE CERCLES, SALONS ET APPARTEMENTS
EXPERIENCE FAITE DEVANT L'ACHETEUR
 15^f. Envoi contre mandat ou remboursement
 Ecrire à VALTAT, élect., 4, boul. des Italiens, Paris
 Lampes pour monter soi-même, depuis 4 fr.

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
 DE BOULENGER AÎNÉ, A AUNEUIL
 Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
 EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
 Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol. — Paris.

Pour les annonces de la
CONSTRUCTION MODERNE
 S'adresser : 17, rue Bonaparte
 PARIS.

MAISONS RECOMMANDÉES

FÉLIX GAUDIN, Peintre Verrier, Cours Sablon, (Clermont-Ferrand).
A. DEFRANCE et C^{ie}, Carrelages Cera-
 miques. Pont Ste-Maxence, (Oise).
LAMPE A GAZ intensive système Wenham
 22, Chaussée d'Antin.
ZAMMARETTI Dughera et C^{ie} succ., 2,
 rue Rameau, Fumisterie, Chauffage et Ventila-
 tion.
LAMBERT, ingénieur-constructeur, 131, rue
 de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.
M. NOEL RUFFIER et C^{ie}, 44, rue de l'Est,
 Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite
 blanche ornementale et faïences émaillées.
CLARK BUNNET et C^o, impasse Boileau
 Auteuil, fermeture roulante automatique en acier
 ondulé
BOULENGER carrelages céramiques.
DOULTON et Cie appareils sanitaires.
GUIPET, appuis de fenêtres.
LORDEREAU Aîné, carreaux en faïences.
CH. CHAMPIGNEULLE Fils, de Paris et Cie,
 vitraux d'art.
LÖEBNITZ, faïences architecturales.

VILLE DE COMPIÈGNE

1^o Concours pour une place d'agent-voyer
 communal le 25 avril 1887.
 Traitement fixe annuel 3,000 francs.

2^o Concours pour une place d'architecte com-
 munal le 2 mai 1887 et jours suivants.
 AVANTAGES ATTACHÉS AUX FONCTIONS.
 1^o Traitement fixe annuel 2,000 francs.
 2^o Trois pour cent sur les travaux neufs ou
 ceux nécessitant un devis ou projet admis par
 le conseil municipal.
 3^o Faculté d'employer ses loisirs à d'autres
 travaux que ceux de la ville, tels que expertises,
 travaux particuliers, etc.
 NOTA. — Pour plus amples renseignements
 concernant les deux concours, s'adresser à la
 mairie de Compiègne.
 Le maire CHOYET.

A. PEDRAZZETTI
 ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824
 16, boulevard du Temple, Paris
FUMISTERIE ET TOLERIE
 Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
 Brûlant pendant 15 heures, pouvant marcher
 pendant tout l'hiver sans être rallumés.
 MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour
 A OBTENU
22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS
 ATELIERS 7 rue de Malte PARIS

AVIS
 La Construction moderne est maintenant
 dépositaire de l'Annuaire du Bâtiment (Sa-
 geret).
 MM. les architectes, entrepreneurs et in-
 génieurs en trouveront toujours des exem-
 plaires aux bureaux du journal, 17, rue
 Bonaparte.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Pour Salles à manger
 Salons, Chambres à coucher, etc.
 TAPISSERIE, SIÈGE, LITERIE
 MEUBLES pour CUISINES,
 OFFICES, ÉCURIES, JARDINS,
 ATELIERS, ETC.

12 DIPLOMES D'HONNEUR & MÉDAILLES

AU VIEUX CHÊNE
HUSSON ET C^{ie}

PARIS. — 69, 71, 73, Rue Beaubourg, 69, 71, 73. — PARIS.

MOBILIERS DE BUREAUX

Pour Administrations
 Banques, Commerce, Notariat, etc.

AGENCEMENTS DE MAGASINS
 ET DE PHARMACIES

MOBILIER SCOLAIRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Vient de paraître :

PRATIQUE
 DE LA

MÉCANIQUE APPLIQUÉE

A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. PLANAT

Directeur de la Construction Moderne,

1 fort volume in-8^o de 900 pages. — 500 figures et épures dans le texte. — 55 tableaux hors texte.

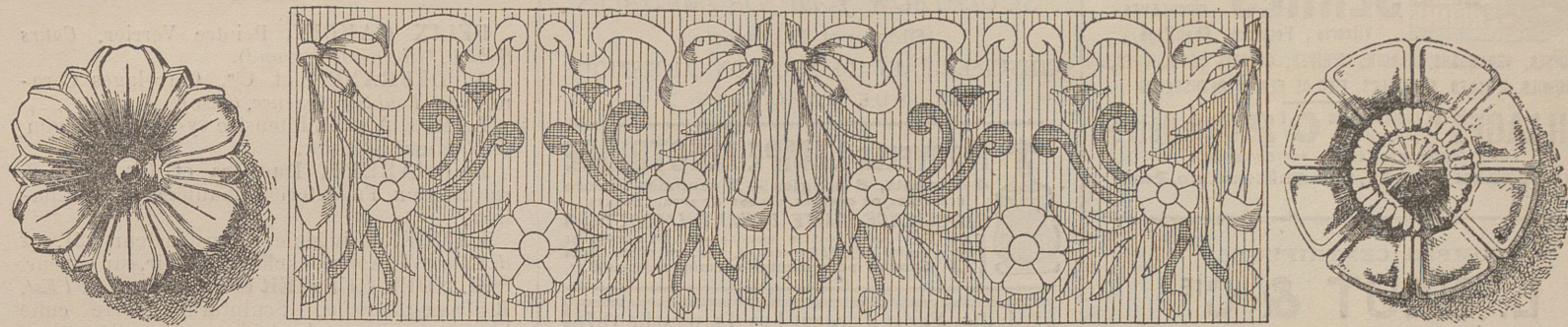
Broché, 40 fr. — Cartonné, 42 fr. 50. — Relié, 45 fr.

DÉPARTEMENTS : EXPÉDITION ET PORT. 1 FR.

Payable par une traite à 60 jours ou deux traites à 30 et à 90 jours.

EN VENTE : aux Bureaux de la CONSTRUCTION MODERNE, 17, rue Bonaparte.

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE

PRINCIPALE

Rue Pierre-Levée, 4
PARIS

JULES LOEBNITZ

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

Administration : rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE

SUCCURSALE

Rue de Fontarabie 32 à 40
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTERIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.
— Plafonds — Frises. — Métopes. — Soffites. —
Entrevous. — Crêtes — Poinçons — Rosaces, etc., etc.
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

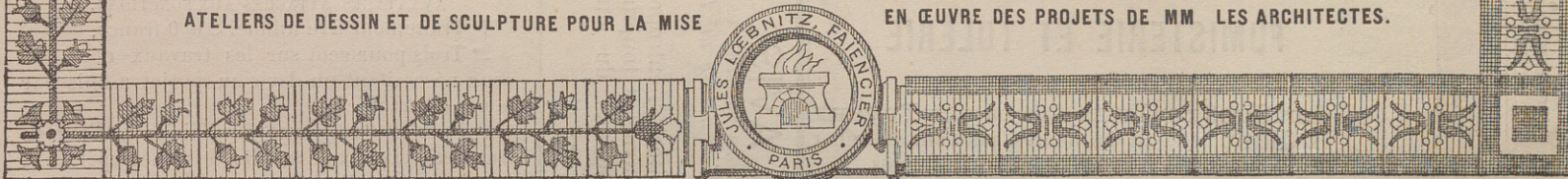
Statues — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits
carreaux Loebnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; Panneaux en faïence blanche pour cheminées et revêtements de Cuisines
Fourneaux, Laveries, Ecuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM LES ARCHITECTES.



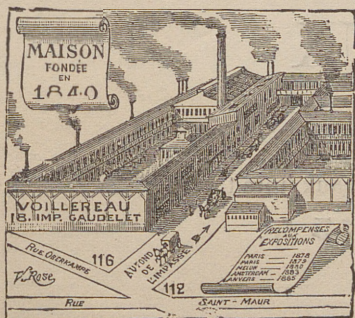
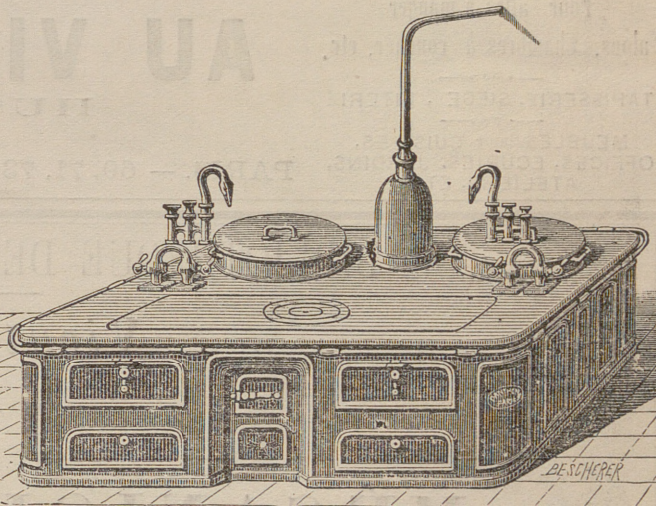
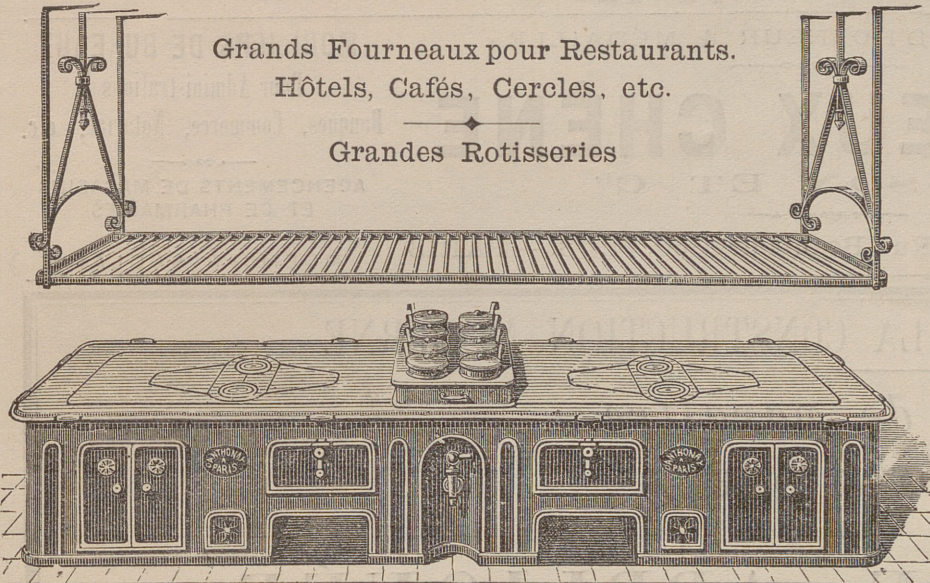
L. D'ANTHONY.

INGÉN^R CONTR^R ENTREPR^R DE FUMISTERIE
30, rue Bertinot. — Paris.
INSTALLATIONS DE CUISINES

Grands Fourneaux pour Restaurants.
Hôtels, Cafés, Cercles, etc.

Grands Fourneaux pour Collèges,
Hopitaux, Communautés, etc.

Grandes Rotisseries



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D